



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CAUX
AUSTREBERTHE**

PRÉFECTURE DE SEINE-MARITIME

CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

AVENANT 2025/2026

ENTRE

**Le Préfet du Département de Seine-Maritime, représenté par Jean-Benoît ALBERTINI,
Ci-après désigné par « l'État »,**

D'une part,

ET

La Communauté de Communes Caux-Austreberthe, représentée par Christophe BOUILLON, son Président,

D'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

PREAMBULE :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

Afin d'accélérer la transition écologique du pays, le Président de la République a annoncé le 25 septembre 2023 l'engagement d'une démarche de planification écologique. Pour atteindre, à l'horizon 2030 les objectifs de décarbonation, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique, la mobilisation coordonnée de l'Etat, des collectivités territoriales, déjà actives en la matière, du monde économique et de la société civile est nécessaire.

Conformément à la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, la conférence des parties (COP) de la région Normandie, après une phase de diagnostic et de débat, a établi en date du 12 décembre 2024 une feuille de route présentant une série de leviers concrets et des engagements d'actions et de projets à mener dans les territoires.

Les contrats de relance et de transition écologique, évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales.

Comme rappelé dans l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRI, le cadre d'échanges avec les partenaires pour identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités avec le soutien potentiel financier et en ingénierie de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics ou privés. Les outils comme la [boussole de la transition écologique](#), permettant d'apprécier l'impact environnemental de tout projet, et [Mon espace collectivité](#), plateforme d'accompagnement de projets, appuient la démarche. Le contrat est susceptible d'être actualisé annuellement.

Les actions retenues pourront être cofinancées par l'État, par le biais de subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits ministériels disponibles, et pour lesquels elles seraient éligibles. La part minimale des projets favorables à l'environnement au sens du budget vert financés au titre de la DSIL, DSID, DETR et FNADT, est précisée annuellement dans l'instruction relative aux règles d'emploi des dotations à l'investissement des collectivités territoriales.

Conformément à l'instruction relative à la programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL, DSID) du 31 mai 2024, le préfet peut programmer pour 2025 des engagements à hauteur de 50% du montant des crédits qui lui ont été notifiés au titre de 2024, et pour 2026, à hauteur de 25% du montant de ces mêmes crédits. Cette programmation pluriannuelle est glissante et peut être ajustée chaque année dans la limite de ces mêmes plafonds.

La Communauté de Communes Caux-Austreberthe, par cet avenant n°2 au CRTE, signé le 5 juillet 2021, permet de mettre en évidence ses engagements, ses avancées récentes et la participation du territoire dans la planification écologique nationale et dans l'atteinte des objectifs de la COP Régionale Normande et notamment :

- D'apporter de nouveaux éléments de contexte dans la construction de la stratégie territoriale de Transition Écologique et Solidaire de la collectivité (Article 2 du présent avenant),
- D'ajouter de nouvelles fiches-action opérationnelles permettant de poursuivre l'inscription du territoire dans la réussite de la transition écologique et solidaire (Article 3 du présent avenant)
- De restructurer le plan d'actions et la maquette financière au regard de la Planification Écologique Nationale, structurée par le Plan France Nation Verte (Article 4 et annexe 1),

Les parties prenantes, signataires du contrat pour la réussite de la transition écologique, conviennent :

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET	4
ARTICLE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CRTE	4
ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DES ACTIONS A ENGAGER	8
LES PROJETS A RETIRER DU CONTRAT	
LES ACTIONS A MAINTENIR AVEC EVOLUTION	
LES NOUVELLES ACTIONS INSCRITES AU SEIN DU CRTE ET LEUR PARTICIPATION AUX OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COP REGIONALE	
ARTICLE 4 : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE PLURIANNUELLE	10
ARTICLE 5 : DUREE	11
ARTICLE 6 : SUIVI	11
ANNEXE 1 : BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2022, 2023 ET 2024 ET LEUR POURSUITE SUR 2025-2026 ET LA DEFINITION DES NOUVELLES ACTIONS INSCRITES	12
ANNEXE 2 – MAQUETTE FINANCIERE ACTUALISEE	21
ANNEXE 3 – FICHE ACTIONS PROPOSEES À L'AVENANT 2	25
ANNEXE 4 - CONTRATS EN COURS AVEC L'ETAT MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE	59
ANNEXE 5 – LES ACTIONS DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) PRESENTES AU SEIN DU CRTE	60
ANNEXE 6 - INDICATEURS SOCLES DU TERRITOIRE	61

ARTICLE 1 : OBJET

Après un travail en revue de projets et sur proposition du Comité de pilotage, le présent avenant a pour objet d'actualiser le CRTE signé en 2021, entre la Communauté de Communes Caux-Austreberthe et l'État, pour les années 2025 à 2026.

ARTICLE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CRTE

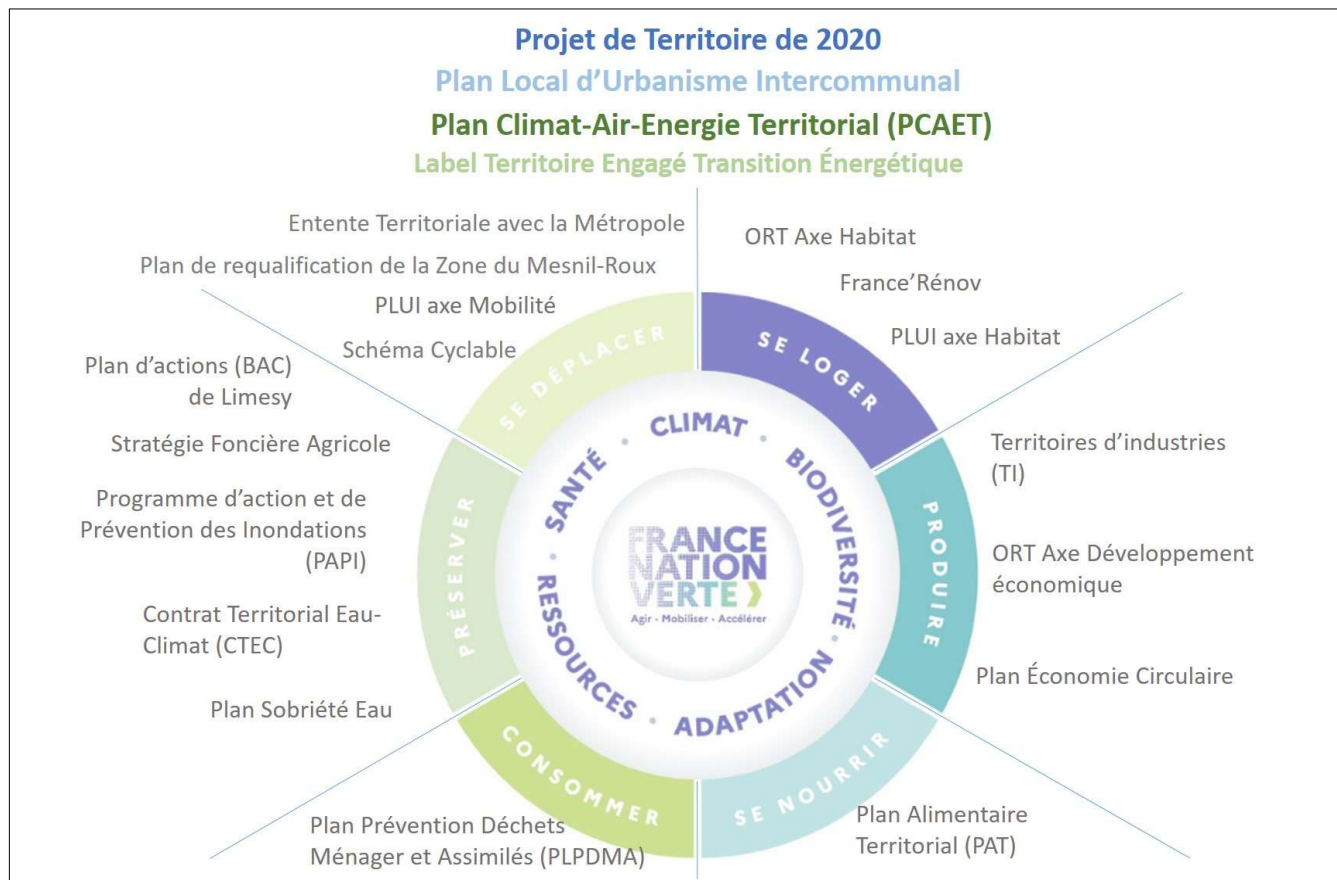
Le présent avenant actualise et complète les orientations stratégiques indiquées ci-après pour l'accélération de la transition écologique du projet de territoire approuvé le 15 avril 2021.

- [Un Projet de Territoire ambitieux adopté en 2021, structuré autour de 4 grands Axes :](#)

Dès 2020, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe a lancé l'élaboration de son projet de territoire, utile à la définition d'une politique territoriale ambitieuse. Il fixe l'objectif de devenir un territoire exemplaire en matière de transition écologique et solidaire. Ce projet de territoire comporte 4 orientations

1. Un territoire de bien-être, accueillant et attractif,
2. Un territoire audacieux et entreprenant,
3. Un territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire,
4. Un territoire des mobilités agiles.

La collectivité souhaite également compléter cet article en rappelant les stratégies territoriales portées par la collectivité, structurant son action pour la réussite de la Transition Écologique et Solidaire répondant au Projet de Territoire et souligner leurs avancées. Il est noté que l'ensemble des programmes menés par la collectivité sont structurés autour du Projet de territoire et font écho au Plan France Nation Verte de l'État.



- [Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal \(PLUi\) valant Plan Local de l'Habitat et Plan de Mobilité](#)

Pour répondre notamment aux grands enjeux d'aménagement du territoire, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan Local de l'Habitat et Plan de Mobilité permet également au territoire d'avoir une stratégie foncière globale, dans un objectif de sobriété et de préservation intégrant les enjeux du « Zéro artificialisation Nette ». À ce titre, une [stratégie foncière](#) a été adoptée par les élus permettant de visualiser des typologies de fonciers en adoptant des méthodologies spécifiques d'intervention pour chacun d'eux.

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté aux élus et les Personnes Publiques Associées seront consultées courant 2024. Il s'organise autour des 3 du développement Durable :

1. Penser Global – Agir Local : Un territoire en transition pour un monde résilient et conscient des limites de la planète,
2. L'humain au cœur du projet de développement territorial,
3. Favoriser un modèle économique vertueux au service du territoire et de ses habitants,

Ces axes font du projet de PLUi-HD un document centré sur la transition écologique et sera adopté fin 2025 – début 2026.

- [Un Contrat d'Objectif Territorial \(COT\) Énergie-Climat est décliné au sein de la collectivité en partenariat avec l'ADEME par la démarche du Label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique »](#)

Signé en 2021, un Contrat d'Objectif Territorial (COT) Énergie-Climat est décliné au sein de la collectivité en partenariat avec l'ADEME jusqu' en Octobre 2026, pour une amélioration en continue des élus et des services dans l'intégration des enjeux Climat-Air-Énergie au sein des compétences de la collectivité, structuré notamment autour du Label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » regroupant les enjeux Climat-Air-Énergie, et Économie Circulaire.



- [Le Plan Climat Air-Énergie Territorial \(PCAET\) élaboré comme « un ensemble » des programmes menés par la collectivité et structuré autour du Plan « France Nation Verte » et du Projet de Territoire de la Collectivité](#)

L'année 2024 a été marquée par une refonte de la stratégie Climat-Energie et la construction de son programme d'actions opérationnelles (alimenté par l'ensemble des programmes menés par la Collectivités et décrits plus haut) permettant de répondre aux enjeux du territoire (Projet de Territoire) et aux objectifs de la planification écologique nationale (Plan France Nation Verte) et de la COP régionale Normande. Le programme d'actions du PCAET permettra en effet d'agir sur une grande partie des 10 thématiques et des 43 leviers d'actions identifiées par la COP Régionale Normande, dont 3 leviers prioritaires :

1. La rénovation des bâtiments et la sobriété dans les consommations énergétique et eau,
2. Les mobilités actives pour les déplacements du quotidien –Transport en commun, vélo, covoiturage, ...)
3. L'accompagnement des industriels du territoire dans la transition écologique et énergétique

Le projet de PCAET a été arrêté par délibération en date du 25 mars 2025. La stratégie a été entièrement revue, avec une forte ambition du territoire : **Neutralité Carbone et Territoire à Energie Positive**

- **La neutralité carbone en 2050** grâce à un équilibre entre réduction des émissions et augmentation du stockage carbone (une baisse de 83 % des émissions de gaz à effet de serre et un triplement des capacités de stockage carbone)
- **Un territoire à Energie positive** avec une réduction de la consommation d'énergie de 56 % d'ici 2050 par rapport à 2021 et un développement des énergies renouvelables par une production multipliée par 5 d'ici 2050, pour couvrir 110 % des besoins énergétiques du territoire.

- **Une amélioration de la qualité de l'air**, structurée par le Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PQA) en annexe du PCAET, qui s'inscrit dans les objectifs du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) à l'horizon 2030,
- **L'adaptation du territoire** en s'inscrivant dans les objectifs du 3^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) en développant la préservation des ressources naturelles et la réduction des vulnérabilités face à l'intensification des ruissellement et inondations, en adaptant les infrastructures et les espaces urbains,

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe repose sur **4 axes stratégiques et 16 objectifs**, déclinés en **105 actions concrètes** visant à réduire l'empreinte carbone du territoire et à renforcer sa résilience face aux défis climatiques.

- **Axe 1 : Sobriété énergétique, énergies renouvelables et qualité de l'air**
 - 1.1. Rénovation thermique de l'habitat privé et social
 - 1.2. Développement des énergies renouvelables
 - 1.3. Suivi et amélioration de la qualité de l'air
 - 1.4. Mobilités décarbonées et alternatives
 - 1.5. Réduction des consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public
- **Axe 2 : Résilience et biodiversité**
 - 2.1. Gestion des inondations et des risques climatiques
 - 2.2. Transition agricole et pratiques durables
 - 2.3. Aménagement du territoire et urbanisme durable
 - 2.4. Renforcement du stockage carbone et préservation de la biodiversité
 - 2.5. Préservation des ressources en eau et lutte contre le stress hydrique
- **Axe 3 : Vers une économie décarbonée**
 - 3.1. Prévention et gestion des déchets
 - 3.2. Développement d'un tourisme durable
 - 3.3. Transition des entreprises vers un modèle bas carbone
- **Axe 4 : Gouvernance et sensibilisation**
 - 4.1. Innovation et excellence climatique
 - 4.2. Communication et animation territoriale sur les enjeux climat-énergie
 - 4.3. Intégration des enjeux climat-air-énergie dans les politiques locales

A noter que la collectivité intégrera l'ensemble du diagnostic du PCAET dans le rapport environnemental du PLUi-HD afin d'assurer la cohérence des orientations de ce dernier avec la stratégie Climat-Énergie.

- [Un Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés \(PLPDMA\) assurant une baisse significative de la production de déchets ménagers](#)

Adopté en 2021, le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permet de structurer des actions concrètes de réduction des déchets à destination des habitants : expérimentation et déploiement des solutions de gestion des biodéchets à la source (composteurs, Points d'Apport Volontaire Aériens, Opération Caux-Cocottes, opération Mulching, poulaillers dans les écoles, service de broyage à domicile), Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), l'expérimentation de composteurs mécanisés, ... avec des résultats significatifs entre 2022 et 2023 : baisse de 638 tonnes pour l'ensemble des déchets tous flux confondus, soit -4,45% (-13,64% de déchets tous confondus produits par habitants entre 2018 et 2023). Cette réduction de production de déchets se poursuit en 2024 permettant d'atteindre 208 kg / habitant de production d'ordures ménagères.

- [Un Plan Alimentaire Territoriale \(PAT\) labélisé niveau 1](#)

Adopté en juin 2023, le Plan Alimentaire Territoriale (PAT) est structuré autour de 4 thèmes : Accompagner les changements de pratiques et la diversification de la production agricole (48% d'avancement), Structurer et développer des filières alimentaires locales (40 % d'avancement), Promouvoir et assurer l'accès à une

alimentation saine et locale pour tous (27% d'avancement), Agir pour une ressource adaptée (61 % d'avancement).

- [Des politiques structurelles pour favoriser une gestion cohérente et améliorer la qualité de la ressource en eau](#)

Il est précisé que de nombreuses actions du PAT sont inscrites également au sein du Plan d'actions mené sur le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) de Limesy défini par la stratégie TERR'EAU. Ce Plan d'actions BAC intègre par ailleurs une stratégie foncière agricole pour la préservation de la ressource en eau.

Des stratégies d'adaptation au changement climatique sont également déclinées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) et le SAGE des 6 vallées via :

[Un Programme d'Action de Prévention des Inondations \(PAPI\)](#) pour la déclinaison opérationnelle du Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Austreberthe dont l'objectif est de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

[Un Contrat Territorial Eau-Climat \(CTEC\)](#) 2022-2024 intégrant 4 enjeux (Gestion des milieux aquatiques et humides / Protection de la ressource / Erosion – Ruissellement / Levier Communication – Sensibilisation). Ce document cadre est en cours de révision et sera signé en septembre 2025 pour engager de nouvelles actions sur la période 2025-2030 intégrant un enjeu sur la protection de la biodiversité.

- [Sur les enjeux de sobriété, un Plan « Sobriété Eau » est déployé depuis le dernier trimestre 2024 dans le cadre de la déclinaison du Plan National « Eau »](#) au sein du patrimoine de la collectivité et des communes du territoire (permettant de faire échos aux plans de sobriété menés par certaines communes du territoire et notamment la Ville de Barentin) et vers les habitants pour agir sur les consommations d'eau individuelles et collectives dans un objectif global de préservation de la ressource. À noter que pour structurer sa démarche, la collectivité a répondu favorablement au défi -10 % Sobriété Eau de l'Association AMORCE.

Le plan Eau Gouvernemental décliné sur le bassin Seine-Normandie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique définit les objectifs suivants de diminution des prélèvements par domaine :

1. **Alimentation en eau potable**

- **Objectif de réduction de 14 %** des prélèvements malgré une croissance démographique prévue / Amélioration des réseaux pour réduire les fuites / Sensibilisation des ménages aux économies d'eau (appareils économes, comportements sobres).

2. **Prélèvements industriels**

- **Objectif de réduction de 4 % en 10 ans**, grâce à l'optimisation des procédés et aux circuits fermés / Développement de l'écologie industrielle pour mutualiser et rationaliser les usages de l'eau.

3. **Prélèvements agricoles**

- **Objectif de réduction de 0%** : maintien des volumes prélevés par rapport à 2019 malgré une augmentation attendue des surfaces irriguées / Leviers : choix des cultures, amélioration des sols, techniques d'irrigation plus efficaces / Compensation des hausses de demande par des économies d'eau et une adaptation des pratiques agricoles.

Ainsi, le Plan Sobriété Eau de Caux-Austreberthe s'inscrit dans ces objectifs de réduction et permet de fixer les objectifs suivants sur la base de la consommation moyenne 2022-2023 (chiffres issus du rapport d'activité du délégataire 2022 et 2023)

- [Le développement des mobilités du quotidien sur le territoire comme transitions écologiques et sociaux](#)

Sur le domaine des mobilités, après l'inauguration des 2 lignes de Transport en Commun « MOCA » en mars 2024, le Schéma Directeur Cyclable (SDCY) sera lancé au premier semestre 2024 permettant de renforcer et structurer les « mobilités du quotidien », notamment les déplacements « Domicile-Travail » et faire notamment la jonction avec le Plan Vélo de la Ville de Barentin et les projets des autres communes du territoire. La stratégie du SDCY a été adoptée en octobre 2024 et le plan d'actions sera adopté en mars 2025.

- [Le plan de requalification de la Zone Commerciale du Mesnil-Roux / La Carbonnière](#), lauréat de l'AMI « Plan de transformation des zones commerciales » de l'ANCT, est à la croisée de nombreux enjeux forts pour le territoire. Les transitions écologiques, énergétiques et sociales sont au cœur du projet de requalification.

La collectivité souhaite rappeler également les contrats en cours avec l'État, structurants pour le territoire :

- [L'Opérations de revitalisation de Territoires \(ORT\)](#) pour les communes de Barentin, Pavilly, Limesy, à la suite de la mise en place précédemment du **dispositif « Petite Ville de Demain » (PVD)** pour les communes de Barentin et de Pavilly,
- [Territoires d'industries \(TI\)](#) pour la période 2023-2028.

Enfin, il est rappelé que le [Contrat de Territoire 2023-2027](#) avec la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime est en cours d'élaboration et structuré autour des axes du Projet de Territoire dont la signature est prévue fin du premier semestre 2024

ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DES ACTIONS A ENGAGER

Au regard des priorités du territoire et des enjeux de transition écologique, l'avenant traduit les évolutions suivantes :

➤ **LES PROJETS A RETIRER DU CONTRAT**

L'EPCI précise qu'une action est à supprimer à savoir : « **Nouvelle gare comme centre névralgique multimodal** » réorientée sur une approche d'accessibilité des 2 gares de Barentin et Pavilly en partenariat avec la Région Normandie et Gare et Connexions.

➤ **LES ACTIONS A MAINTENIR AVEC EVOLUTION**

L'EPCI précise ci-dessous les actions modifiées à la suite d'une réorientation des priorités des élus :

- **Action 10 : Création d'une Aire de Camping-Car** en précisant notamment le cout global de l'opération à hauteur de 150 130 € TTC.
- **Action 90 : Construction ombrière photovoltaïque en autoconsommation sur le complexe aquatique** en précisant que le cout global de l'opération est de 790 00€ au lieu de 1 400 000 €,
- **Action 111 : Acquisition d'un déshydrateur de biodéchets** pour un montant de 25 000 € TTC pour mener une expérimentation au sein des établissements scolaires du territoire = remplace l'acquisition d'un composteur mécanisé (40 900 €)

- **Action 112** : Déploiement de 56 Points d'Apport Volontaires biodéchets pour la gestion du tri à la source des biodéchets sur le territoire à hauteur environ de 180 000 €. Cette action a été redimensionnée dans son plan de déploiement et son enveloppe financière.

Les autres actions définies dans le contrat initial n'ont pas connu d'évolution dans leur déploiement technique et financier et restent maintenues au sein du Contrat.

➤ **LES NOUVELLES ACTIONS INSCRITES AU SEIN DU CRTE ET LEUR PARTICIPATION AUX OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COP REGIONALE**

L'EPCI propose d'intégrer 14 nouvelles actions concourant à la transition écologique du territoire et aux objectifs de la COP Régionale Normande.

Maitrise d'ouvrage Caux-Austreberthe :

- **Action 9** : Création d'une voie Verte entre la Gare de Barentin et le Complexe Aquatique,
- **Action 64** : Étude pour la création d'une tarification environnementale de l'Eau,
- **Action 65** : Mise en place d'un plan sobriété « eau »,
- **Action 91** : Optimisation énergétique et consommation d'eau du Complexe Aquatique
- **Action 92** : Etude de faisabilité pour la création de réseau de chaleur sur la zone de Barentin Nord / Pavilly,

Maitrise d'ouvrage Ville de Barentin :

- **Action 80** : Etude renaturation du centre-ville,
- **Action 81** : Etude de potentiel de désimperméabilisation copilotée par le Syndicat de bassin Versant,

Maitrise d'ouvrage Commune de Bouville :

- **Action 85** : Amélioration de l'infiltration du Parking du stade Municipal,

Maitrise d'ouvrage Commune de Goupillières :

- **Action 103** : Création d'une centrale solaire sur la salle polyvalente

Maitrise d'ouvrage Commune de Limésy :

- **Action 54** : Rénovation des vestiaires du stade municipal,
- **Action 104** Installation d'une centrale solaire sur la toiture de l'Église,

Le concours de ces actions aux objectifs de la COP Régionale Normande est détaillé ID: 076-247600646-20250319-DELB20250029-DE

Maitrise d'ouvrage Caux-Austreberthe	BOUSSOLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	OBJECTIFS FEUILLE DE ROUTE COP REGIONALE NORMANDE
Prolongement (PHASE 2) de la Création d'une centrale photovoltaïque en ombrière parking sur le complexe aquatique de l'intercommunalité	THEMATIQUE 4 - MIEUX PRODUIRE (Développement des ENR, décarbonation de l'économie)	Axe 2 : Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables
Optimisation énergétique et consommation d'eau du Complexe Aquatique	THEMATIQUE 4 - MIEUX PRODUIRE (Développement des ENR, décarbonation de l'économie)	Axe 2 : Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables
Etude de faisabilité pour la création de réseau de chaleur sur la zone de Barentin Nord / Pavilly	THEMATIQUE 4 - MIEUX PRODUIRE (Développement des ENR, décarbonation de l'économie)	Axe 2 : Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables
Étude pour la création d'une tarification environnementale de l'Eau	THEMATIQUE 3 - MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)	Axe 5 – Sobriété dans l'utilisation de l'eau
Mise en place d'un plan sobriété « eau »	THEMATIQUE 3 - MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)	Axe 5 – Sobriété dans l'utilisation de l'eau
Création d'une voie verte entre le Complexe Aquatique et la Gare de Barentin	THEMATIQUE 1 - MIEUX SE DEPLACER (Mobilités, Transport)	Axe 4 - Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)
Acquisition d'un déshydrateur de biodéchets	THEMATIQUE 6 - MIEUX CONSOMMER (Achat durable, Réemploi)	Axe 3 - Prévention des déchets
Déploiement de 56 Point d'Apport Volontaires pour la gestion du tri à la source des biodéchets sur le territoire	THEMATIQUE 6 - MIEUX CONSOMMER (Achat durable, Réemploi)	Axe 1 - Collecte des déchets
Maitrise d'ouvrage Ville de Barentin	BOUSSOLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	OBJECTIFS FEUILLE DE ROUTE COP REGIONALE NORMANDE
Etude de potentiel de désimperméabilisation copilotée par le Syndicat de bassin Versant	THEMATIQUE 3 - MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)	Axe 6 – Désimperméabilisation
Etude renaturation du centre-ville	THEMATIQUE 3 - MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)	Axe 6 – Désimperméabilisation
Maitrise d'ouvrage Commune de Bouville	BOUSSOLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	OBJECTIFS FEUILLE DE ROUTE COP REGIONALE NORMANDE
amélioration de l'infiltration du Parking du stade Municipal	THEMATIQUE 3 - MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)	Axe 6 – Désimperméabilisation
Maitrise d'ouvrage Commune de Goupillières	BOUSSOLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	OBJECTIFS FEUILLE DE ROUTE COP REGIONALE NORMANDE
Création d'une centrale solaire sur la salle polyvalente	THEMATIQUE 4 - MIEUX PRODUIRE (Développement des ENR, décarbonation de l'économie)	Axe 2 : Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables
Maitrise d'ouvrage Commune de Limésy	BOUSSOLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	OBJECTIFS FEUILLE DE ROUTE COP REGIONALE NORMANDE
Installation d'une centrale solaire sur la toiture de l'Église	THEMATIQUE 4 - MIEUX PRODUIRE (Développement des ENR, décarbonation de l'économie)	Axe 2 : Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables
Rénovation des vestiaires du stade municipal	THEMATIQUE 2 - MIEUX SE LOGER (Urbanisme, Logement, Aménagement)	Axe 2 : Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire

Le reste du contrat est inchangé. L'ensemble des actions est décliné en fiche-action disponible en **annexe 3** du présent avenant.

ARTICLE 4 : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE PLURIANNUELLE

La présente convention ne constitue pas une demande ou une notification de subvention au sens de l'article R. 2334-22 du code général des collectivités territoriales. De ce fait, elle ne vaut pas engagement au sens de l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. La maquette financière reprend l'ensemble des engagements prévisionnels des partenaires. Elle est annexée au présent avenant et est susceptible d'évoluer. Elle précise les montants :

- Des crédits de l'État et de ses opérateurs (DETR, DSIL, FNADT, fonds vert, crédits ministériels...) sollicités et contractualisés, notamment selon les modalités de l'instruction du 31 mai 2024, sous réserve des dispositions des lois de finances et de la disponibilité budgétaire des crédits,
- Le rappel des actions financées au titre du « fonds vert » en 2023 et 2024 qui ne figuraient pas déjà dans le CRTE (circulaire 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires),
- Les financements des collectivités territoriales (Région, Département, communes et leurs groupements...),
- Les financements des autres partenaires publics et privés,

SYNTHESE FINANCIERE DE L'AVENANT 2

	Avenant 2 en € H.T.	CRTE initial + avenant 1
THEMATIQUE 1 - MIEUX SE DEPLACER (Mobilités, Transport)	450 130,00 €	10 422 280,00 €
THEMATIQUE 2- MIEUX SE LOGER (Urbanisme, Logement, Aménagement)	618 231,00 €	27 463 568,36 €
THEMATIQUE 3 - MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEMES (Nature, Eau et Milieux aquatiques)	882 821,00 €	3 092 080,00 €
THEMATIQUE 4 - MIEUX PRODUIRE (Développement des ENR, décarbonation de l'économie)	1 476 518,00 €	1 934 066,00 €
THEMATIQUE 5 - MIEUX SE NOURRIR (Alimentation, Agriculture)	- €	123 500,00 €
THEMATIQUE 6 - MIEUX CONSOMMER (Achat durable, Réemploi)	207 000,00 €	2 243 621,20 €
CONTRAT INITIAL + AVENANT 1		45 279 115,56 €
TOTAL AVENANT 2		3 634 700,00 €
TOTAL CRTE		48 913 815,56 €

ARTICLE 5 : DUREE

Le présent avenant est effectif à sa date de signature et jusqu'en 2026. Il peut être modifié annuellement.

ARTICLE 6 : SUIVI

Le comité de pilotage du contrat pour la réussite de la transition écologique assure le suivi des engagements des signataires et des partenaires, de la réalisation des actions et leur évaluation. Il se réunit au moins une fois par an.

Pour la Communauté de Communes Caux Austreberthe	Pour l'État
Le Président	Le secrétaire général
Christophe BOUILLON	

ANNEXE 1 : BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2022, 2023 ET 2024 ET LEUR POU**LA DEFINITION DES NOUVELLES ACTIONS INSCRITES****1. BILAN DES ACTIONS 2022 :**• **COMMUNE DE BARENTIN :****1. AMENAGEMENT DU PARC AUGUSTE BADIN :**

- Fonds national d'Aménagement et de développement du territoire (FNADT) : 300 000 € HT pour une enveloppe de 5 798 000 HT.
- 2022 : Recrutement de l'entreprise des paysagistes pour la conception du parc avec les éléments d'aménagement (jardin partagé, mosaïque des jeux, amphithéâtres, terrains de volleyball et basketball, aménagements handicapés, gestion des eaux pluviales, etc.), de la biodiversité (arboretum, fleurs, faune de l'Austreberthe...) et de gestion différenciée des espaces verts (éco-pâturage, produits d'entretien 0 phyto, etc.) / Création du plan de gestion des terres polluées du site de la Friche ce qui permettra construire le futur parc en toute sécurité / Définition des besoins techniques en vue de la rénovation des bâtiments Le Cube et Les Halles,
- 2023 : Phase d' « Avant-projet » pour définir un cadre au projet : budget, étapes du projet, prestations demandées, positionnement des acteurs du projet / Lancement des travaux d'aménagement du parc et de dépollution / Choix de l'entreprise délégataire en charge de la gestion du futur cinéma et Recrutement de programmiste pour définir des besoins techniques et un cadre du projet,
- 2024 – début de 2025 : Fin des travaux du parc et ouverture au grand public et recrutement de l'architecte qui définira et suivra les travaux de la réhabilitation des bâtiments de l'ancienne Friche Badin et travaux de réhabilitation des bâtiments,
- 2025 – début 2026 : Ouverture des deux bâtiments au grand public.

• **COMMUNE DE PAVILLY :****2. CREATION DU PLATEAU SPORTIF DE LA VIARDIERE**

- ✓ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 15.73 %, soit près de 710 000 HT pour une enveloppe de 4 500 000 € HT,
- 2022 : lancement des études,
- 2024 : Lancement des Appel d'Offres et démarrage des travaux,
- 2026 : fin prévisionnelle des travaux,

3. REHABILITATION DU BATIMENT COGETEMA EN PLATEAU MEDICAL

- ✓ Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 20 % sur la, soit près de 535 000 € HT pour une enveloppe de 2 675 000 € HT,
- 2022 : lancement des appels d'offre et démarrage des travaux,
- Fin 2023 : ouverture du Pôle Médical.

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE,** orienté vers la transition écologique et qui n'ont pas bénéficié de financement de la part de l'État :

4. **GEOLocalISATION DES BENNES OM** : optimisation des tournées de collecte dans le cadre du passage toutes les deux semaines de la collecte des OMR dans le cadre du déploiement des solutions de gestion à la source des biodéchets
 - 2022-2023 : consultation des prestataires,
 - 2024 : mise en place de la géolocalisation opérationnelle début second semestre 2024
5. **ACQUISITION BENNE OM** :
 - 2022 : lancement de l'appel d'offre,
 - 2023 : acquisition de la Benne OM.
6. **ACQUISITION BROYEUSE A VEGETAUX** :

- Acquisition en 2022 avec un démarrage des sessions de broyage rurales entre mars et novembre 2023 / 2 sessions annuelles par commune à l'hiver/printemps et à l'automne les samedis matins,
 - Bilan : en moyenne entre 2 et 10 apports de branchages par commune / En 2024, ajustement de la méthodologie avec une prise de rendez-vous préalable des usagers.
7. **MAILLAGE COMMUNAL EN COMPOSTEURS :**
- 2021-2023 : 3 330 foyers des sept communes rurales dotés en composteurs avec 18 kilos d'ordures ménagères en moins par habitant.
8. **EXPERIMENTATION POINT APPORT VOLONTAIRE** : dans l'objectif d'une gestion du tri séparé à la source des déchets alimentaires.
- 2023 : 5 PAV Biodéchet déployés pour une expérimentation sur les communes de Barentin (intégrant l'Hôpital) et Pavilly / 1,2 tonne de déchets alimentaires valorisés.

2. BILAN DES ACTIONS 2023 ET 2024 ET LEUR POURSUITES SUR 2025 ET 2026

1. CREATION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT EN COMMUN TERRITORIALE DECARBONEE :

2023 : Etude et sélection de l'opérateur pour un coût de 118 260 € TTC, Marché d'exploitation : 635 000 € H.T. / an pendant 5 ans,

Mars 2024 : inauguration du nouveau réseau « MOCA » pour **Mobilité Caux Austreberthe** : les voyageurs ont la possibilité d'emprunter 2 lignes de bus qui desservent Barentin, et notamment la zone commerciale du Mesnil Roux, Pavilly ainsi que Villers-Écalles, du lundi au samedi, tous les jours de l'année.

2. POURSUIVRE LA REDUCTION DES ACTIONS DE REDUCTIONS DES DECHETS

Dans le cadre du PLDPMA, la collectivité assure le déploiement des solutions de gestion à la source des biodéchets

- 4 600 foyers seront dotés de composteurs individuels et échanges avec les écoles, collèges et Lycée pour la gestion de leur biodéchet (gaspillage alimentaire et expérimentation composteurs mécaniques),
- Déploiement de 30 PAV Biodéchet en complément des 5 premiers de l'expérimentation pour couvrir l'habitat collectif et les professionnels de Barentin, Pavilly et Villers-Ecalles, estimé à 150 000 € H.T.
- Lancement de l'Appel à projet Caux'cotte auprès des habitants, Appel à projet « poulaillers au sein des écoles, Opérations « Mulching », poursuite des sessions de broyages, ...

3. DEPLOIEMENT D'UN PLAN DE SOBRIETE SUR LA COMMUNE DE BARENTIN :

Octobre 2022 : adoption du plan municipal de sobriété qui décline les actions à mener sur les années à venir, notamment sur l'adaptation des équipements techniques pour réduire ses consommations d'énergie.

2023-2026 : : action inscrite au Contrat de Territoire 2023-2027 : montant de l'investissement 1 670 050 €

- **Éclairage** : La ville va modifier les 12 000 points lumineux. Pour les groupes scolaires, les travaux d'éclairage seront couplés avec le remplacement des Faux-plafonds qui seront isolés (2 couches d'isolants) cela permettra également de diminuer les volumes des pièces (abaissement de la hauteur du faux-plafonds) pour faire des économies de chauffage / Installation de dispositifs d'allumage à détection de présence et/ou à graduation : annexes ateliers municipaux – Hôtel de Ville, ... (environ 100 points d'allumage concernés pour un montant de 30 000 €), locaux sportifs (modes de graduation en fonction de la pratique) / Dispositif de coupure automatique de l'éclairage des bâtiments à une certaine heure,
- **Chauffage** : Interdiction du chauffage individuel dans les bâtiments administratifs. / réhabilitation énergétique de la salle Pierre de Coubertin ; Réhabilitation des 3 crèches / isolation par l'extérieur

des bâtiments : les écoles Fontenelle, Anna de Noailles, Pape Carpentier de loisirs, Logement de fonctions, Bureaux des ateliers municipaux, local Cimetière / Zéro climatisation de confort dans les bâtiments communaux (hors pièces rafraîchies des crèches et résidences autonomes) / Adaptation de la présence des personnels dans les bâtiments lors des congés scolaires / Suppression de l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments,

- Mobilité : Acquisition de véhicules électriques pour les services de la ville (8 acquisitions programmées sur 3 ans),
- Eau : Installation de tuyaux goutteurs et programmation d'arrosage sur 10 massifs / Installation de 89 m³ de cuves pour récupération d'eau de pluie sur le patrimoine de la collectivité / Priorisation de variétés de plantes économes en eau dans les nouveaux aménagements (graminées, vivaces etc...) / Économiseur d'eau sur point d'eau / installation de fontaines à eau.

4. CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN SUR LA COMMUNE DE BARENTIN :

2023 : Étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur intégrant la création d'une chaufferie en biomasse. L'étude à conclue à la faisabilité avec une densité de 1,70 MWhut/ml) avec un raccordement des consommateurs possible avec un taux d'ENR de 90,60% pour un réseau d'une longueur de 9,8 km, présentant un coût prévisionnel de la chaleur estimée à 128 €HT/MWh utile.

5. ETUDE DE FAISABILITE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA COMMUNE DE PAVILLY :

2023 : étude et réflexion pour le lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de la collectivité,

2024 : lancement de l'AMI.

3. LA DEFINITION DES NOUVELLES ACTIONS 2025-2026

1. CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN OMBRIERE PARKING SUR LE COMPLEXE AQUATIQUE :

Rappel du Projet : Une étude de faisabilité a été réalisée afin de déterminer les principales caractéristiques du projet envisagé. La puissance envisagée est d'environ 573 kwc avec la réalisation de 2 zones distinctes / 1

- Tranche 1 : **5 ombrières en tranche ferme d'une capacité de production totale de 335 kilowatts-crête (kWc) - soit 762 panneaux**, qui serviront à couvrir les besoins propres en énergie de la piscine (autoconsommation individuelle) / Taux d'autoconsommation : 88 % / Taux d'autoproduction : 25 %
- Tranche 2 : **5 ombrières en tranche optionnelle de 280 kWc (636 panneaux) qui seront utilisées en autoconsommation individuelle pour la station d'eau potable et la station d'épuration** / Alimenter la Station d'Eau Potable à Limesy / 92% de la production électrique annuelle pourront être valorisés dans le cadre d'une opération d'autoconsommation (plus intéressant que de la revente au réseau EDF),

Ce projet représente un coût d'investissement de 772 421 € HT. Le Fond Vert est intervenu en 2023 à hauteur de 195 000 €.

2. CAUX-AUSTREBERTHE : OPTIMISATION ENERGETIQUE ET CONSOMMATION D'EAU DU COMPLEXE AQUATIQUE

Le Complexe Aquatique « Les Bains de l'Austreberthe », construit en 2014 fêtera ses 10 ans de service en juin prochain. Cet équipement est bien intégré dans son environnement et apprécié des usagers. Depuis sa construction, le bâtiment présente certains défauts (dès son origine ou qui ont évolué au fil du temps) perturbant son fonctionnement sur les consommations d'énergie et d'eau.

Les principes technologiques installés datent des années 2010 et doivent être aujourd'hui soit complétés, adaptés ou remplacés par des équipements récents (principe d'efficacité) permettant de garantir une meilleure gestion pour une plus grande maîtrise des différents flux avec un objectif final de réduction (principe de sobriété) de l'ensemble des consommations d'énergie et d'eau (intégrant également le maintien de la qualité de l'eau pour les usagers) dans un contexte inflationniste du prix de l'énergie et de raréfaction de la ressource en eau. Cette ambition s'inscrit dans le contexte du « Décret tertiaire » relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Il est donc prévu un bouquet de travaux complet à mettre en place pour la réduction globale des consommations d'énergie et d'eau. Ce bouquet de travaux permettra à terme d'atteindre une réduction des consommations d'énergie d'environ 40 % (hypothèse basse et prudente basée sur l'étude d'audit).

Les principaux travaux permettant une amélioration substantielle de l'équipement et des réductions d'énergie et d'eau concourant à l'atteinte des objectifs du Décret tertiaire sont :

- L'amélioration de la GTC existante permet un meilleur suivi des consommations du site et de gérer à distance les consignes de température des différents départs
- La mise en place d'un plan de comptage permettant de suivre les consommations d'énergies du site afin de détecter des surconsommations sur les postes,
- Une étude sur l'amélioration du fonctionnement du puit canadien,
- Une étude complémentaire pour mener les objectifs Décret Tertiaire (définition Valeur absolue)
- Et les actions de maîtrise de la consommation d'eau potable impactant également la consommation d'énergie du complexe aquatique (inversement du sens de régulation du PH, détection chlore, récupération eau analyseurs et complémentaires sur patageoire et toboggan),

A noter que ces actions sont en lien avec les projets concourant à réduire les consommations d'énergie :

- Le déploiement d'ombrières Photovoltaïques en autoconsommation individuelle sur le parking du Complexe Aquatique fait l'objet d'une demande de partenariat au sein du Contrat de Territoire 2023-2027 via la Fiche-Action n°1 du Contrat de Territoire
- Le remplacement des éclairages non-LED en LED est actuellement mené en partenariat avec le SDE 76,

Le coût d'investissement pour l'ensemble des opérations prévues pour la sobriété Energie et Eau du Complexe Aquatique est estimé à 568 000 € H.T. Ce projet est proposé au Contrat de Territoire 2023-2027.

3. CAUX-AUSTREBERTHE : ETUDE POUR LA CREATION D'UNE TARIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU

Dans la perspective du renouvellement du Contrat de Délégation « Eau » prévue début 2026, les élus souhaitent étudier la mise en place d'une tarification environnementale de l'eau. La Directive-cadre européenne de 2020 rappelle la nécessité de décrire les modalités de tarification de l'eau et de l'application du principe de récupération des coûts des services d'eau, intégrant les coûts environnementaux induit par le changement climatique, l'application du principe pollueur-payeur. Ainsi, les contributions des divers secteurs économiques sont à identifier, en distinguant au moins les ménages, l'industrie et l'agriculture. La directive fait de la tarification de l'eau une mesure à mettre en œuvre pour la réalisation de ses objectifs environnementaux.

Le coût de cette étude est estimé à 28 125 € HT ; son lancement est prévue en septembre 2024.

4. CAUX-AUSTREBERTHE : MISE EN PLACE D'UN PLAN SOBRIETE « EA

Le Plan d'actions national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau propose 53 mesures articulées autour de 3 axes :

1. Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels,
2. Optimiser la disponibilité de la ressource,
3. Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs.

La collectivité mène depuis plusieurs années de nombreuses actions sur le 1^{er} axe notamment en lien avec les partenaires du Bassin d'Alimentation de Captage de Limesy. Les élus souhaitent donc augmenter les actions et projets sur les 2 autres axes :

- L'optimisation de la disponibilité de la ressource sur la réutilisation des eaux non conventionnelles : réutilisation des eaux de pluies, des eaux grises pour les services de la collectivité et des communes du territoire et au sein des bâtiments communaux et intercommunaux, avec comme action phare la réutilisation des eaux de vidange du Complexe Aquatique à destination des services techniques et Espaces Verts des communes de l'intercommunalité (arrosage et nettoyage des véhicules)
- L'organisation de la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs en accompagnant l'ensemble des usagers du service de l'eau, à savoir :
 - Économiser l'eau pour tous les acteurs, avec l'objectif de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 ;
 - Mieux planifier, en déclinant les objectifs fixés,
 - Mieux mesurer les volumes prélevés.

La collectivité s'est ainsi inscrite dans le **défi Sobriété -10% d'eau des collectivités** proposé par l'Association AMORCE pour bénéficier d'une méthodologie de projet et de retours d'expériences d'autres territoires.

Elle associe également le délégataire, Véolia Eau, à ce plan d'action autour de la Sobriété par la déclinaison du **dispositif Éco d'Eau** sur le territoire qui se traduit par la mise à disposition pour chaque participant :

- D'outils pédagogiques autour des enjeux de sobriété et les 33 écogestes pouvant être adoptés par chacun. Ces gestes ont été établis à partir des données publiques disponibles, croisées avec les observations de Veolia réalisées au cours de l'année 2022 dans des territoires où le groupe opère.
- De la charte d'engagements volontaires pour structurer et partager ses engagements avec ses parties prenantes externes et son collectif d'employés et un manifeste pour témoigner de sa mobilisation à titre individuel,
- De conseils pour les formaliser voire les graduer en fonction de l'état de la ressource.

L'année 202 se concentrera à la mise en place de la méthodologie de projet avec les partenaires (communes, délégataires, bailleurs, acteurs économiques, ...), du lancement d'un plan de communication active vers les publics cibles intégrant des Kit « sobriété eau » et la mise en place de la télérelève sur un quartier expérimental du territoire.

La démarche projet de ce plan « Sobriété Eau » a démarré en septembre 2024. Les dépenses de ce plan sont évaluées à 592 270 € TTC.

5. DEPLOIEMENT DE 56 POINTS D'APPORT VOLONTAIRES BIODECHETS POUR LA GESTION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS SUR LE TERRITOIRE

Démarrée en 2023, l'expérimentation concernant le déploiement de 3 points de collecte de biodéchets en apport volontaire sur le territoire de Caux-Austreberthe (2 points sur la commune de Barentin et 1 point sur la commune de Pavilly), concernant 237 logements dont 172 foyers (couverture équivalente à 72% pour accéder au PAV) a permis de concrétiser le choix des élus de déployer plus largement ces infrastructures de collecte.

En effet, depuis le début de ce déploiement, les 3 points de collecte ont permis de collecter 3 895 kilos en 2023, représentant une moyenne de 8,53 kilos par habitant par an.

À la suite de l'expérimentation, la collectivité a donc décidé le déploiement volontaires, 40 PAV de 240 litres et 19 PAV de 400 litres en abri-bacs permettant d'intégrer des bacs 2 roues (240 litres) et/ou 4 roues (400 litres) qui seraient collectés par le service propreté de la collectivité (en Régie) en régie rendue possible grâce au temps agent disponible consécutif à la mise en place de la collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles.

Ainsi, la collectivité prévoit d'étanchéfier 1 Benne à Ordures Ménagères. Les bacs roulants seront nettoyés régulièrement par les gardiens d'immeubles collectifs et les services techniques des communes

Les bacs roulants seront équipés de housses biodégradables, 100% compostables. Les biodéchets seront acheminés au centre de transfert agréé au Petit-Quevilly IPODEC (19 kms/environ 25 minutes pour un PL ; frais de transfert équivalent à 250€ la rotation et traitement à assurer auprès du SMEDAR).

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Juillet - Novembre 2024 : Une cartographie pour le déploiement des PAV Biodéchets et une approche partenariale avec les communes et les bailleurs
- À la suite de l'approche terrain menée par les services de la collectivité, la carte de déploiement est en cours de finalisation avec les partenaires, communes de Barentin, Pavilly et Villers-Ecalles) ainsi que les bailleurs sociaux du territoire (Logeo, Logeal, Habitat 76) permettant de répondre aux obligations et aux usages de chacun des habitants dans leur habitude de dépôts des déchets ménagers afin de faciliter le geste de tri des biodéchets et leur collecte.
- Une réunion programmée le 13 novembre 2024 avec l'ensemble des partenaires pour
 - ✓ Rappeler le bilan de l'expérimentation PAV Biodéchet mise en place début 2023,
 - ✓ Présenter de la cartographie de déploiement des PAV (secteurs par secteurs, commune par commune),
 - ✓ Echanger autour des modalités d'implantation de ces PAV sur le domaine public (communes) et privé (bailleurs),
- Novembre – décembre 2024 : lancement du marché public pour la commande des PAV Biodéchets via le budget 2024 et 2025 dédié pour le projet

Caux-Austreberthe a dédié dans son budget 2024 une enveloppe d'environ 160 000 € pour assurer une première commande avant fin 2024. Un complément de 20 000 € a été voté au budget 2025 pour conclure la commande de l'ensemble des PAV.

La collectivité fait le choix de poursuivre avec AXIBIO, créateur de la Gaia Box déjà déployée sur le territoire dans le cadre de l'expérimentation afin d'assurer une continuité dans l'usage des habitants. La commande est en cours de passation et la première livraison de PAV sera assurée avant le 15 décembre 2024 pour un démarrage du déploiement début février 2025. Il est intégré dans le marché la reprise des 5 abri-bacs actuellement déployés sur le territoire contenant les caisses-palettes 600 litres.

Les PAV seront accessibles par badge RFID proposés par AXIBIO et interopérable avec les badges de la déchèterie aux 3 790 foyers des habitats collectifs, foyers en centre urbain ne pouvant accueillir un composteur individuel. Un portail internet permettra de suivre l'ensemble des apports de biodéchets présentant les apports quotidien, hebdomadaire, mensuels et annuels par point d'apport et par habitant.

6. BARENTIN : ETUDE RENATURATION DU CENTRE-VILLE

Cette étude devra conduire à des propositions concrètes d'aménagement de renaturation sur les périmètres suivants : parking des arrière-cours, place de la libération, parking de la place du commandant Duboc, allée de Coubertin, anciens terrains de tennis derrière le stade Georges Badin, cours Jeanne d'Arc et cours de l'Austreberthe (entre les bâtiments de service Culture et la Médiathèque), berges de l'Austreberthe (de la rue Thomas Corneille au Stade municipal G Badin),

La proposition d'un plan d'action stratégique sur les secteurs ciblés pour la renaturation

- La typologie des actions de renaturation et de désimperméabilisation envisagées pour chaque endroit du périmètre ciblé ;
- La cartographie des actions envisagées par typologie à l'échelle du périmètre ;
- 3 scénarios d'aménagement détaillés avec les fiches techniques et méthodologiques développés pour chaque aménagement et son usage proposé. Chaque scénario doit donc intégrer les notions de la complexité de réalisation, l'ambition environnementale et sociale, le coût de réalisation, la durée estimative, les contraintes opérationnelles ; le coût estimatif de gestion du site.

Le planning prévisionnel global de l'étude est le suivant :

- 1er semestre 2023 : lancement de l'étude pré opérationnelle,
- 2eme semestre 2024 : restitution des résultats de l'étude,
- 2024-2025 : lancement du marché public de recrutement de la maîtrise d'œuvre si validation des travaux sur 2024.

Le coût de l'étude est de 36 400 H.T. et a bénéficié de subventions de la Banque des Territoires à hauteur 15 000 € H.T. et du Fond Verts à hauteur de 13 832 €.

7. BARENTIN/ SBVAS : ETUDE DE POTENTIEL DE DÉSIMPERMÉABILISATION DE BARENTIN – UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION

Le SMBVAS a pour missions la prévention du risque inondation et la préservation de la ressource et des milieux sur l'ensemble de son territoire, situé lui-même dans le TRI (Territoire à Risque Inondation) Rouen-Louviers-Austreberthe.

A l'échelle du bassin versant, la commune de Barentin constitue un nœud au regard des continuités écologiques et la forte urbanisation de son territoire renforce les risques liés aux inondations et aux ruissellements. La commune de Barentin est membre du SMBVAS, de la communauté de communes Caux Austreberthe (CCCA) et du SAGE des 6 vallées. Il en découle donc, pour le syndicat, un fort enjeu à agir sur le territoire de cette commune pour désimperméabiliser et renaturer afin de rétablir les continuités écologiques et lutter contre les risques de ruissellement et d'inondation.

Des mesures concernant le territoire de Barentin ont déjà été prises. Un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été adopté début 2022 et des démarches de prévention des inondations sont entreprises. Un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGE) pour l'Austreberthe et le Saffimbec a été validé en 2019, et un plan local d'urbanisme intercommunal habitat-déplacements (PLUi-HD) est en cours d'élaboration. La ville se trouve également confrontée à des problématiques d'îlots de chaleurs urbains (ICU).

La démarche de la collectivité s'inscrit dans le cadre de politiques publiques en vigueur, telles la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la lutte contre l'étalement urbain, le plan national d'adaptation au changement climatique, le plan national biodiversité incluant notamment le développement de la nature en ville, le déploiement des solutions fondées sur la nature, la politique de « zéro artificialisation nette »... des initiatives déjà engagées par la commune de Barentin. Cette étude, portée par le Syndicat de Bassin Versant en partenariat étroit avec la ville de Barentin et le CEREMA, s'inscrit dans les précédentes mesures prises pour une meilleure gestion de l'eau (PPRI, PPGE, PLUi HD) et des problématiques d'îlots de chaleur urbain.

Dans le but d'harmoniser et de coordonner l'ensemble de ces actions, le Cerema propose le déploiement d'un outil permettant de cibler le potentiel de désimperméabilisation et de renaturation à l'échelle du territoire de la ville de Barentin, comme une réponse possible à l'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur une déclinaison fine de la trame verte et bleue à l'échelle de la commune.

Les enjeux de limitation des risques ruissellement et inondation, d'optimisation de la gestion des eaux pluviales, d'amélioration de la qualité de l'Austreberthe, de la nature en ville et du cadre de vie seront spatialisés et leur perspective d'évolution sera regardée au vu du changement climatique. Les résultats issus de ce diagnostic permettront d'aboutir à un ciblage du potentiel de désimperméabilisation et de renaturation des sols. La méthodologie mise en œuvre sera capitalisée en vue d'une reproductibilité à terme sur d'autres

secteurs du territoire du syndicat, et plus largement du TRI Rouen-Louviers- Audeville d'ailleurs prévue dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA) en cours de labellisation (action 4.2).

Le coût de cette étude est de 77 820 € (dont 20 000 € à la charge du CEREMA). Le reste du financement est à la charge de la Région (38 910 €), du SBVAS (9910 €) et de la ville de Barentin (5 000 €). L'étude a démarré mi-avril 2024.

8. BOUVILLE : AMELIORATION DE L'INFILTRATION DU PARKING DU STADE MUNICIPAL

La commune de Bouville a souhaité rénover le parking du stade âgé de 30 ans suite à la création d'un City Stade en intégrant une meilleure gestion de l'eau pluviale à la parcelle facilitant l'infiltration de l'eau et limitant également son ruissellement.

Le coût de l'opération est de 46 000 € environ.

9. GOUPILLIERES : CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LA SALLE POLYVALENTE

En étroite collaboration avec le SDE 76 (étude de faisabilité), la commune souhaite installer une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente. Ce projet permettra de couvrir 20 % des besoins énergétiques de la salle et s'inscrit dans la logique du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Les travaux sont prévus au second semestre 2024. Le projet s'élève à 27 000 €. Une demande DETR 2024 a été faite par la commune sur ce projet.

10. LIMESY : RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL

La commune de Limesy souhaite préserver et renforcer son attractivité sportive, en portant un projet de réhabilitation de vestiaire municipal qui répond à la demande des usagers et qui a pour objectif de réhabiliter les vestiaires en intégrant les obligations énergétiques récentes et en portant une ambition sur la sobriété, l'économie d'énergie et l'utilisation de ressources renouvelables.

Le projet concerne une réhabilitation importante intégrant le gros-œuvre (terrassements, infrastructure, revêtements de façade, ...), la charpente-bois, la couverture, les menuiseries extérieures et intérieures, les revêtements sols et murs, la peinture, l'électricité, la plomberie, la ventilation et les voiries / réseaux pour l'extérieur. Le projet intègre également l'installation de modulaires provisoires pour relocaliser les usagers le temps des travaux.

Le coût du projet est estimé à 618 231 € H.T. et le démarrage des travaux est prévu au printemps 2025.

11. LIMESY : INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE

La commune en partenariat avec le SDE 76 souhaite développer une centrale solaire sur la toiture de l'Église. Le projet porte sur l'ensemble de la toiture du pan Sud. Il est proposé d'installer en toiture un système photovoltaïque avec injection de la totalité de la production au réseau de distribution publique.

La solution technique préconisée est l'intégration au bâti, ce qui signifie que le système photovoltaïque (dépose des ardoises naturelles puis pose des rails et tuiles solaires) est dans le plan de la toiture et assure la fonction d'étanchéité du bâtiment.

Le coût du projet est estimé à 75 206 € H.T. et le démarrage des travaux est fin 2024 / début 2025.



ANNEXE 2 – MAQUETTE FINANCIERE ACTUALISEE

	PROJET						Partenaires financiers			SUIVI		CRTE INITIAL ET AVENANT 1			AVENANT 2		
	N° de l'action	Nom du projet	Description et objectif du projet	Maitre d'ouvrage	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique	Action ou projet	Dispositifs ETAT	Montant	Contrat de Territoire	Année de démarrage	Année de fin	Coût total estimé H.T.	Engagement Dépenses 2021	Engagement Dépenses 2022	Engagement Dépenses 2023	Engagement Dépenses 2024/2025- Avenant 2
THEMATIQUE 1 MIEUX SE DEPLACER (Mobilités, Transport)	1	Nouvelle gare comme centre névralgique multimodal	Etude par la région cofinancée par l'intercommunalité	EPCI	EPCI	Mobilité	Projet				2023	2024	126 000,00 €	- €	- €	- €	
	2	Schéma directeur des mobilités douces	Document déplacement à part (stagiaire pour la mission)	EPCI	EPCI	Mobilité	Action	ADEME - AVELO 3	15 510,00 €		2023	2024	31 020,00 €	- €	2 184,00 €	- €	
	3	Mise en place d'une plateforme digitale de covoiturage	Travail avec la MRN (convention)	EPCI	EPCI	Mobilité	Projet				2023	2024	50 000,00 €	500,00 €	- €	- €	
	4	Mise en place d'une ligne de covoiturage	Mise en place d'une ligne de covoiturage (deux arrêts sur notre secteur Lucibel - Gare de Barentin)	EPCI	EPCI	Mobilité	Action				2022	2026	- €	- €	- €	- €	
	5	Etude Création d'une ligne de transport en commun		EPCI	EPCI	Mobilité	Action				2022	2024	118 260,00 €	- €	20 000,00 €	98 260,00 €	
	6	création de la ligne de transport en commun	Création d'une ligne de TC sur les communes urbaines du territoire dans un objectif de mobilités collectives	EPCI	EPCI	Mobilité	Action				2023		600 000,00 €	- €	- €	- €	
	7	Parcours touristiques	Créer et valoriser les parcours de randonnées pédestre, cycliste (40km)	EPCI	EPCI	Mobilité	Action	DSIL 2021	32 000,00 €		2022	2023	160 000,00 €	- €	121 520,16 €	38 479,84 €	
	8	Raccordement voie verte - Duclair	Convention avec la Métropole	MétropoleRouenNormandie /Caux Austreberthe	MétropoleRouenNormandie/Caux Austreberthe	Mobilité	Action			Contrat de Territoire	2021	2026	100 000,00 €	- €	6 000,00 €	94 000,00 €	
	9	Création d'une Voie Verte entre la Gare de Barentin et le Complexe Aquatique	Création d'une voie verte de 1,2 km en suivant les recommandations CEREMA	EPCI	EPCI	Mobilité	Action	DSIL 2025	78 000,00 €	Contrat de Territoire	2024	2025					300 000,00 €
	10	Création d'une Aire de Camping-Car	Création d'une aire de 8 places pour favoriser un tourisme de découverte du territoire et faciliter la gestion de ce type de tourisme	EPCI	EPCI	Mobilité	Action	DSIL 2025	52 627,28 €	Contrat de Territoire	2024	2025					150 130,00 €
	11	Création d'un accès direct A150-Ccal	Réalisation d'une liaison entre l'aire de covoiturage et le centre commercial - réduction de bouchons, fluidification des trajets	EPCI	Barentin	Mobilité	Action	DETR 2025	80 275,53 €	Contrat de Territoire	2023	2025	300 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	
	12	Voie réservée pour véhicules spécifiques (transport en commun/véhicules de secours)	Réflexion sur la création d'une voie réservée sur l'A150 pour le covoiturage/bus	MétropoleRouenNormandie /Caux Austreberthe	MétropoleRouenNormandie/Caux Austreberthe	Mobilité	Action				2023	2024	54 000,00 €	- €	- €	- €	
	13	Mise en place d'une aire de covoiturage avec 170 places	Réduire l'usage individuel de la voiture	Département	Département	Mobilité	Action				2021	2022	780 000,00 €	780 000,00 €	- €	- €	
	14	Contournement du centre-ville	Maitrise d'ouvrage portée par le département	Département	Barentin	Mobilité	Projet				2023	2027	7 500 000,00 €	- €	- €	- €	
	15	Réfection des voiries	réfection de 800 mètres	Blacqueville	Blacqueville	Mobilité	Action	DETR 2021 / 2022	14 304,97 €		2023	2023	45 000,00 €	- €	- €	45 000,00 €	
	16	Signalisation horizontale	Signalétique routière	Blacqueville	Blacqueville	Mobilité	Action	DETR 2024	2 523,00 €		2023	2023	6 000,00 €	- €	- €	6 000,00 €	
	17	Création d'un chemin piéton	200 mètres de chemin entre intersection forges ancienne école et forges maréchal Ferrant	Blacqueville	Blacqueville	Mobilité	Action	DETR 2023	11 208,00 €		2023	2024	112 000,00 €	- €	- €	112 000,00 €	
	18	Réfection des voiries	Lotissement Vauquelin	Bouville	Bouville	Mobilité	Action	DETR 2024	34 311,00 €				150 000,00 €	- €	- €	150 000,00 €	
	19	Signalisation horizontale	Signalétique routière	Bouville	Bouville	Mobilité	Action				2023	2023	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €	
	20	Protection défense incendies	Protection défenses incendies	Bouville	Bouville	Mobilité	Action	DETR 2023	35 951,00 €		2023	2023	80 000,00 €	- €	- €	80 000,00 €	
	21	Réfection des voiries	5 km complet à refaire (fond, écoulement, revêtement)	Emanville	Emanville	Mobilité	Action	DETR 2023/2024	40 375,75 €		2023	2023	135 000,00 €	- €	- €	135 000,00 €	
	22	Réfection des voiries	Réfection des voiries	Sainte Austreberthe	Sainte Austreberthe	Mobilité	Action	DETR 2023	17 840,00 €		2023	2023	35 000,00 €	- €	- €	35 000,00 €	
TOTAL THEMATIQUE 1												10 422 280,00 €	780 500,00 €	149 704,16 €	853 739,84 €	450 130,00 €	



N° de l'action	PROJET						Partenaires financiers			SUIVI		CRTE INITIAL ET AVENANT 1				Avenant 2
	Nom du projet	Description et objectif du projet	Maître d'ouvrage	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique	Action ou projet	Dispositifs ETAT	Montant	Contrat de Territoire	Année de démarrage	Année de fin	Coût total estimé H.T.	Engagement 2021	Engagement 2022	Engagement 2023	
23	PLUI-HD	Document de stratégie du territoire	EPCI	EPCI	Artificialisation	Action	ETAT - DGD	100 000,00 €			2021	2026	180 975,00 €	10 000,00 €	45 000,00 €	95 000,00 €
24	Etude stratégie foncière	Identification de toutes les parcelles disponibles sur le territoire pour construire, convention avec l'agence d'urba et l'EPF	EPCI	EPCI	Artificialisation	Action					2021	2022	20 500,00 €	18 988,00 €		
26	Renouvellement éclairage complexe aquatique	Fourniture et pose d'appareils à LED	EPCI	EPCI	Energie et climat	Action	DSIL 2021	25 139,50 €			2021	2021	21 000,00 €	21 000,00 €		
27	Programme SARE - France Renov	Service d'accompagnement aux ménages sur la rénovation énergétique de leurs logements avec INHARI	EPCI	EPCI	Énergie et climat	Action	ANAH	13 740,00 €			2021	2023	25 750,00 €	14 750,00 €	11 000,00 €	14 750,00 €
28	Rénovation chaufferie du complexe aquatique	Remise à niveau des chaudières et de l'ensemble de la chaufferie	EPCI	EPCI	Énergie et climat	Projet	Fond Vert 2023	6 840,00 €			2024	2026	550 000,00 €			
29	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'aire d'accueil des gens du voyage	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'aire d'accueil des gens du voyage grâce à une étude sociale	EPCI	EPCI	Sociale	Action	ANAH	20 000,00 €			2022	2022	40 000,00 €			
30	Créer une communauté professionnelle territoriale de Santé	Réalisation d'un plan santé	EPCI	EPCI	Santé et sport	Action	ARS				2022	2023	33 000,00 €	33 000,00 €		
31	Requalification de la salle bien être	Rénovation de la salle cardio du complexe aquatique	EPCI	EPCI	Rénovation	Action					2022	2023	12 000,00 €			13 000,00 €
32	Reconversion friche Badin	Diag dépollution des sols	Barentin	Barentin	Artificialisation	Projet	FNADT	300 000,00 €	Contrat de Territoire					19 000,00 €		19 000,00 €
33	Reconversion friche Badin	Mission maîtrise d'œuvre Badin	Barentin	Barentin	Artificialisation	Projet			Contrat de Territoire				900 000,00 €			
34	Création d'un ascenseur extérieur école Anna de Noailles	Création d'un ascenseur extérieur Ecole Anna de Noailles	Barentin	Barentin	Rénovation	Projet	DSIL 2021	25 100,00 €			2021	2023	150 000,00 €			
35	Chauffage château	Achat d'une chaudière d'appoint gaz pour la mairie de Bouville	Bouville	Bouville	Énergie et climat	Action					2023	2023	30 000,00 €			30 000,00 €
36	Gymnase Armstrong	Designation du maître d'œuvre par concours	Barentin	Barentin	Rénovation	Projet			Contrat de Territoire		2021	2027	7 500 000,00 €	11 160,00 €	8 700,00 €	
37	Restructuration des trois crèches	Phase de désignation du maître d'œuvre et travaux	Barentin	Barentin	Rénovation	Action	DETR 2022	216 400,00 €	Contrat de Territoire		2021	2023	832 000,00 €		46 144,37 €	755 000,00 €
38	Travaux de rénovation énergétique - Salle Pierre de Coubertin	Travaux de rénovation énergétique - Salle Pierre de Coubertin	Barentin	Barentin	Énergie et climat	Action	DSIL 2021	174 638,00 €	Contrat de Territoire		2023	2025	2 168 205,00 €		102 834,00 €	
39	Amélioration thermique des bâtiments municipaux	Diagnostic lancé sur l'ensemble du patrimoine communal	Barentin	Barentin	Énergie climat	Action			Contrat de Territoire		2021	2022	85 736,56 €	85 736,00 €		
40	Réhabilitation des installations d'éclairage du stade Guillemot et mise en conformité du terrain de rugby	Travaux de réhabilitation des installations d'éclairage sportif du stade Guillemot et mise en conformité du terrain de rugby	Barentin	Barentin	Santé et sport	Action	DSIL 2022	166 578,00 €			2021	2022	498 298,00 €	498 298,00 €		
41	Création d'un espace public numérique dans les locaux de la Médiathèque	Création d'un espace public numérique dans les locaux de la Médiathèque	Barentin	Barentin	Education et Culture	Action	DSIL 2021	20 696,00 €			2021	2022	68 986,00 €	68 986,00 €		
42	Réaménagement cours d'école	Aménagement cours d'école	Barentin	Barentin	Education et Culture	Action					2021	2022	126 608,00 €	100 000,00 €		
43	Isolation des deux plafonds des deux classes de l'école communale	Isolation des deux plafonds des deux classes de l'école communale	Blacqueville	Blacqueville	Énergie et climat	Action					2023	2023	15 000,00 €			15 000,00 €
44	Eclairage public : remplacement de l'éclairage public par des LED	Fin du maillage de la pose d'appareils à LED sur la commune (30 points)	Blacqueville	Blacqueville	Énergie et climat	Action					2023	2023	14 000,00 €			14 000,00 €
45	Chauffage fioul mairie	Remplacement chauffage projet 2023 - 2024 par un PAC	Blacqueville	Blacqueville	Énergie et climat	Projet					2024	2025	30 000,00 €			
46	Enfouissement réseau électrique et mise en éclairage LED	Enfouissement réseau électrique et mise en éclairage LED	Bouville	Bouville	Energie et climat	Action					2023	2023	72 000,00 €			72 000,00 €
47	Remplacement éclairage public 110 points lumineux par des éclairages LED	Objectif de diminution de la facture électricité de la commune	Bouville	Bouville	Énergie et climat	Projet					2021	2023	90 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	
48	Mises au normes PMR école Thomas Cornelle	Mises au normes PMR école Thomas Cornelle	Bouville	Bouville	Education et Culture	Action					2023	2023	65 000,00 €			65 000,00 €
49	Création d'un city stade	Sol drainant non imperméabilisés	Bouville	Bouville	Mobilité	Action	DETR 2023	28 774,00 €			2023	2023	115 000,00 €			115 000,00 €
50	Remplacement équipement chauffage de l'école Les Bleuets	Remplacement de la pompe à chaleur	Emanville	Emanville	Rénovation	Action	DETR 2023	9 476,00 €			2023	2023	31 588,46 €			31 588,46 €
51	Eclairage public : remplacement de l'éclairage public par des LED	Une quarantaine de points lumineux pour remplacement	Emanville	Emanville	Energie et climat	Action					2023	2023	59 400,00 €			59 400,00 €
52	Remplacement des menuiseries et volets	Remplacement des menuiseries et volets de la mairie	Emanville	Emanville	Rénovation	Action	DETR 2023	6 900,00 €			2023	2023	23 000,00 €			23 000,00 €
53	Rénovation de la Chapelle du XVIII	Rénovation extérieures vitraux et jointures	Goupillières	Goupillières	Énergie et climat	Projet					2023	2023	115 097,50 €			34 529,75 €
54	Rénovation énergétique des vestiaires du stade	démolition / reconstruction des vestiaires du stade pour une plus grande efficacité énergétique	Limesy	Limesy	Rénovation	Action					2024	2025				618 231,00 €
55	Maison du bien être et nouvelle mairie	La commune de Limesy a pour projet la création d'une extension de la mairie	Limesy	Limesy	Rénovation	Action	DETR 2023	48 480,87 €			2023	2023	1 015 754,75 €			1 015 754,75 €
56	Acquisition et aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale	Acquisition et aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale	Limesy	Limesy	Rénovation	Action					2022	2023	193 922,79 €			193 922,79 €
57	Foyer rural	Aménagement de la cuisine du Foyer Rural	Limesy	Limesy	Énergie et climat	Projet	DETR 2021	13 313,71 €					66 568,00 €		66 568,00 €	
58	Restauration de la chapelle Ste-Austreberthe de l'abbaye de Pavilly	lancement de la consultation, études pré-opérationnelles	Limesy	Pavilly	Rénovation	Action					2022	2024	1 400 245,00 €			25 218,00 €
59	Construction du Plateau Sportif de la Viardière	Phase APS en cours de démarrage travaux	Pavilly	Pavilly	rénovation		DSIL 2023	709 714,00 €	Contrat de Territoire		2022		4 511 850,00 €	16 000,00 €	211 000,00 €	469 363,23 €
60	Réhabilitation du COGETEMA en Centre médical et paramédical	Réhabilitation du COGETEMA en Centre médical et paramédical phase projet en cours, pc déposé, démarrage des travaux en 2022	Pavilly	Pavilly	Santé et sport	Projet	DTER	534 904,60 €	Contrat de Territoire				2 674 523,00 €	78 932,50 €	1 274 409,75 €	1 321 180,75 €
61	Remplacement onduleur salle marcel berteaux	Remplacement des cartes PINCI des onduleurs des panneaux photovoltaïques de la salle Marcel Berteaux	Sainte Austreberthe	Sainte Austreberthe	Energie et climat	Action					2023	2023	2 940,30 €			2 940,30 €
62	Remplacement ampoule par LED	Stade Gérard Gougard	Sainte Austreberthe	Sainte Austreberthe	Énergie et climat	Action					2023	2023	13 000,00 €			
63	Rénovation de l'école	Rénovation toiture menuiseries et acquisition de mobilier	Sainte Austreberthe	Sainte Austreberthe	Énergie et climat	Action					2023	2023	11 620,00 €		8 703,46 €	5 103,02 €
TOTAL THEMATIQUE 2												27 463 568,36 €	983 850,50 €	1 820 359,58 €	4 389 751,05 €	618 231,00 €

THEMATIQUE 2
MIEUX SE LOGER
(Urbanisme, Logement, Aménagement)



N° de l'action	Nom du projet	Description et objectif du projet	Maître d'ouvrage	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique	Action ou projet	Partenaires financiers		SUIVI		CRTE INITIAL ET AVENANT 1				AVENANT 2	
							Dispositifs ETAT	Montant	Contrat de Territoire	Année de démarrage	Année de fin	Coût total estimé H.T.	Engagement Dépenses 2021	Engagement 2022	2023	Avenant 2
64	Etude pour la création d'une tarification environnementale et sociale de l'eau	Cadre du Plan Sobriété Eau mené par la Collectivité	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Action	AESN	22 500,00 €		2024	2025					28 125,00 €
65	Mise en place d'un Plan Sobriété Eau	Déploiement d'actions dans le cadre du Plan Sobriété Eau	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Action	AESN			2024	2025					592 270,00 €
66	Plan Climat Air Energie Territoire	Elaboration du Plan Climat Air Energie Territoire	EPCI	EPCI	Énergie et climat	Action	DREAL/DDTM			2021	2023	49 775,00 €	10 775,00 €	25 000,00 €	14 000,00 €	
67	Contrat d'Objectif Territoire COT	Référentiel économie circulaire	EPCI	EPCI	Énergie et climat	Action	ADEME	350 000,00 €		2021	2024	350 000,00 €				
68	CIT'RGIE	Démarche de la bellisation	EPCI	EPCI	Énergie et climat	Action					2021	2025	26 600,00 €	9 168,00 €	2 700,00 €	- €
69	ATMO	Mesure de la qualité de l'air sur le territoire	EPCI	EPCI	Énergie et climat	Action				2021	2023	3 040,00 €	3 040,00 €	3 040,00 €	3 040,00 €	
70	Expérimentation Luminokrom	Proposition d'alternative à l'éclairage public sur la voie verte	EPCI	EPCI	Énergie et climat	Action				2021	2021	6 000,00 €	6 000,00 €			
71	Diagnostic biodiversité	Diagnostic biodiversité	EPCI	EPCI	Biodiversité	Action				2021	2021	28 475,00 €	28 475,00 €			
72	Préservation de la biodiversité	Mise en place de ruches	EPCI	EPCI	Biodiversité	Action				2021	2026	7 200,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	
73	Contrat Territorial Eau et Climat (protection du captage)	Mise en œuvre de la stratégie protection du captage de Umézy	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Action	SAGÉ des 6 vallées			2022	2024	215 000,00 €		45 000,00 €	170 000,00 €	
74	Etude d'un nouveau forage eau potable	Sécurisation du captage actuel	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Action	AESN	40 000,00 €		2022	2023	50 000,00 €			50 000,00 €	
75	Etude foncière et agricole (protection du captage)	Réalisation d'un diagnostic agricole et foncier pour une stratégie foncière (protection de la ressource en eau)	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Action				2021	2023	40 190,00 €		14 175,00 €	26 015,00 €	
76	Eau potable quartier Bellegarde	Renouvellement de réseaux fuyards	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Action	AESN	159 000,00 €		2020	2021	320 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €		
77	Assainissement quartier Bellegarde à Villers Ecalles	Mise en séparatif	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Action	AESN	153 025,00 €		2021	2022	758 000,00 €	379 000,00 €	379 000,00 €		
78	Assainissement rue Siegfried Pavilly	Mise en séparatif : création de deux réseaux distincts eaux pluviales et usées	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Action	AESN	291 006,00 €		2021	2026	555 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	540 000,00 €	
79	Assainissement ossature 4 Pavilly centre	lutte contre les eaux claires parasites et renouvellement réseau	EPCI	EPCI	Eau et assainissement	Projet	AESN	1 152 752,00 €		2022	2023	600 000,00 €			600 000,00 €	
80	Etude de renaturation du Centre-Ville de Barentin	conduire à des propositions concrètes d'aménagement de renaturation sur plusieurs secteurs de la Ville	Barentin	Barentin	Biodiversité	Action	Fond Vert 2023	13 832,00 €	Contrat de Territoire	2023	2024 2025		- €	- €		36 400,00 €
81	Etude de potentiel de désimpermeabilisation - territoire d'expérimentation	Cerema propose le déploiement d'un outil permettant de cibler le potentiel de désimpermeabilisation et de renaturation à l'échelle du territoire de la ville de Barentin	SBVAS	Barentin	Biodiversité	Action	CEREMA	20 000,00 €		2023	2024 2025					77 820,00 €
82	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur renouvelable	Etude de faisabilité, technique, énergétique et financière de créer un réseau de chaleur renouvelable sur la ville de Barentin	Barentin	Barentin	Energie et climat	Action	ADEME - Fond Chaleur			2022	2023		- €	- €	12 797,00 €	
83	Gestion différenciée des EV	Eco pâturage	Barentin	Barentin	Biodiversité	Action				2021	2022	19 000,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	
84	Un enfant - un arbre	Planter un arbre pour chaque naissance du territoire	Barentin	Barentin	Education et Culture	Action				2021	2022	13 300,00 €	1 904,00 €	- €	- €	
85	Amélioration de l'infiltration du parking du stade	Rénover le parking du stade âgées de 30 ans suite à la création d'un City Stade en intégrant une meilleure gestion de l'eau pluviale à la parcelle	Bouville	Bouville	Eau	Projet				2023	2024	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	46 000,00 €
86	Création réseau de chaleur	Relier la mairie et l'école dans un réseau de chaleur et faire la bascule entre chaudière biomasse et gaz	Bouville	Bouville	Énergie et climat	Projet				2023	2024	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	
87	Plantation d'arbre à la naissance	Plantation d'arbre à la naissance	Bouville	Bouville	Biodiversité	Action				2021	2023	10 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	
88	Création d'une centrale solaire sur la salle polyvalente	installation centrale photovoltaïque sur toiture de la salle polyvalente, couvrre 20 % des besoins énergétiques, partenaire SDE 76	Goupillières	Goupillière	Énergie et climat	Action				2024	2025					27 000,00 €
89	Panneaux photovoltaïques avec le SDE76	Implantation panneau solaire sur l'église	SDE 76	Limesy	Énergie et climat	Projet				2024	2025-2026					75 206,00 €
TOTAL THEMATIQUE 3												3 092 080,00 €	613 062,00 €	648 615,00 €	1 465 552,00 €	882 821,00 €

THEMATIQUE 3
MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEMES (Nature, Eau et Milieux aquatiques)

FICHES ACTIONS N°9
Création d'une Voie Verte entre le Complexe Aquatique et la Gare de Barentin

Pilote de l'action	Caux-Austreberthe
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PLAN FRANCE NATION VERTE : THEMATIQUE 1 - MIEUX SE DEPLACER (Mobilités, Transport) PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 4 – Un Territoire des mobilités agiles
Date de signature	Lancement prévu octobre 2024 (étude) et juin 2025 (travaux)
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2025 : Validation politique de l'aménagement (AVP) • Février 2025 : Dépôt de la demande de subvention Fond Vert 2025 + transmission de l'AVP à la Région et Département pour validation dans le cadre du Contrat de Territoire / Préparation du dossier de consultation des entreprises, mission CSPS, accord d'occupation du domaine public départemental, • Avril - Mai 2025 – Consultation des entreprises • Juin 2025 – Préparation travaux • Juillet - Aout 2025– Travaux d'une durée de 2 mois
Description générale	<p>Dans le cadre de sa politique de mobilité durable et de développement des infrastructures cyclables, la collectivité porte un projet de création d'une voie verte reliant le complexe aquatique Les Bains de l'Austreberthe à la Gare de Barentin. Cette infrastructure s'intègre dans le Schéma Directeur Cyclable et vise à favoriser les déplacements doux, en offrant un itinéraire sécurisé aux cyclistes et aux piétons.</p>
Objectifs	<p>3 scénarios d'aménagement ont été étudiés par les services techniques et environnementaux. Le scénario retenu prévoit la réalisation d'un enrobé rouge drainant sur une largeur de 3 mètres, garantissant une durabilité optimale et une sécurité accrue des usagers. Le coût prévisionnel de cet aménagement est estimé à 300 000 € HT (études, maîtrise d'œuvre et travaux).</p> <p>La mise en œuvre de ce projet est prévue pour l'été 2025, avec une validation préalable des financements et une consultation des entreprises au printemps 2025.</p>
Intervenants	SODEREF (Maitrise d'œuvre), Ville de Barentin, Département,
Budget global	300 000 HT



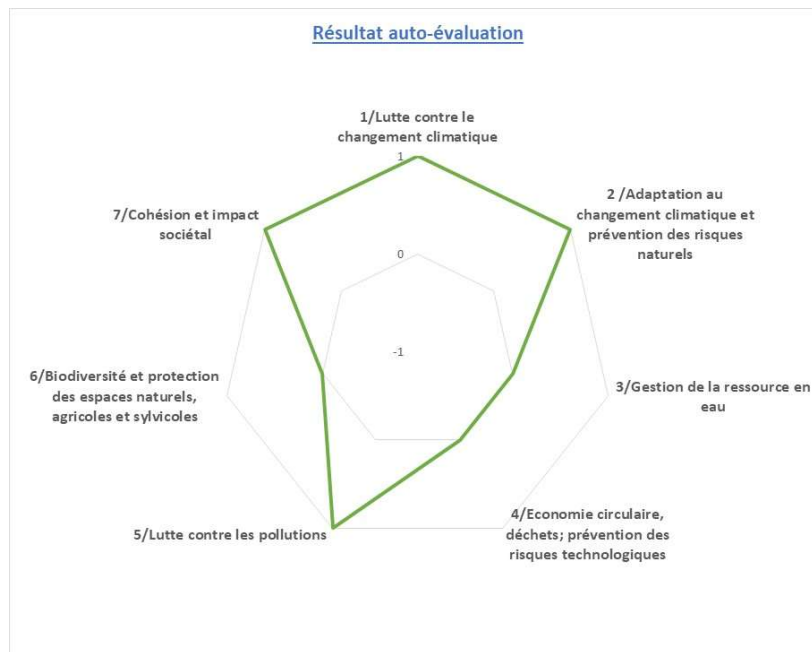
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse au fil de l'étude « diagnostic nature en ville et cadre de vie » • Synthèse au fil de l'étude « diagnostic ruissellement et inondation »
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des secteurs à privilégier pour favoriser la biodiversité • Synthèse cartographique des enjeux du territoire et d'adaptation au changement climatique, Cartographie espaces prioritaires pour renaturation

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement	CAUX-AUSTREBERTHE, DEPARTEMENT, REGION						
	Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
	Création d'une Voie Verte entre le Complexe Aquatique et la Gare de Barentin	Caux-Austreberthe, Département, Région	12 mois	300 000 HT	300 000 HT	DSIL 2025 78 000 €	26 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne ^[1], et un objectif de cohésion :



FICHES ACTIONS N°54
RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL

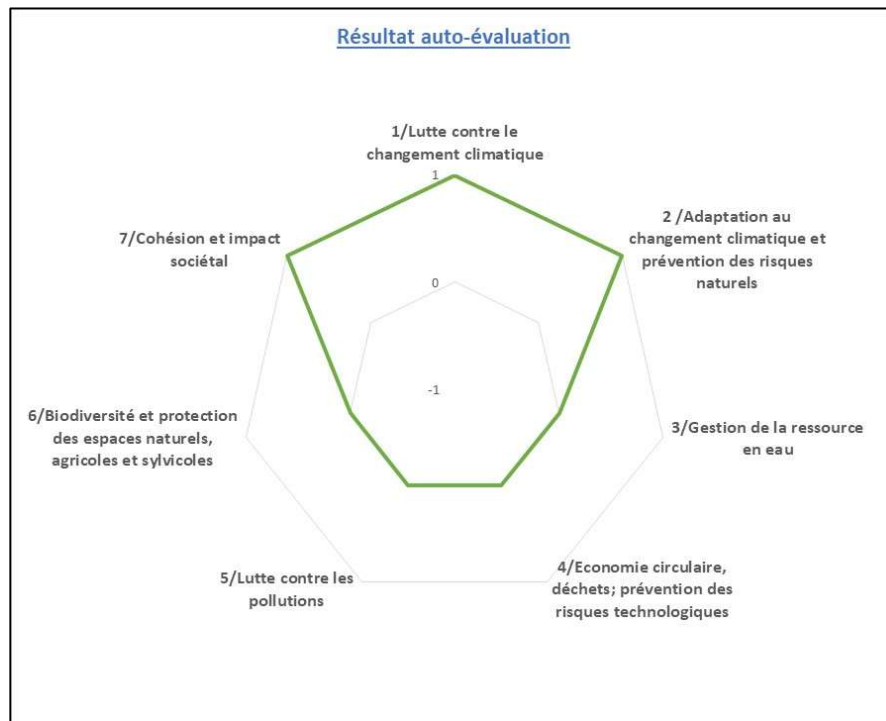
Pilote de l'action	Commune de LIMESY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)
	PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire
Date de signature	Lancement prévu 1 ^{er} semestre 2024
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Septembre 2024 : lancement de la consultation, Mars 2025 : démarrage des travaux
Description générale	La commune de Limesy souhaite préserver et renforcer son attractivité sportive, en portant un projet de réhabilitation de vestiaire municipal qui répond à la demande des usagers et qui a pour objectif de réhabiliter les vestiaires en intégrant les obligations énergétiques récentes et en portant une ambition sur la sobriété, l'économie d'énergie et l'utilisation de ressources renouvelables.
Objectifs	<p>Le projet concerne une réhabilitation importante intégrant le gros-œuvre (terrassements, infrastructure, revêtements de façade, ...), la charpente-bois, la couverture, les menuiseries extérieures et intérieures, les revêtements sols et murs, la peinture, l'électricité, la plomberie, la ventilation et les voiries / réseaux pour l'extérieur. Le projet intègre également l'installation de modulaires provisoires pour relocaliser les usagers le temps des travaux.</p> <p>Le coût du projet est estimé à 618 231 € H.T. et le démarrage des travaux est prévu au printemps 2025.</p>
Intervenants	Bureau d'étude
Budget global	618 231 € H.T.
Réponse à AAP	Fonds Vert
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Réception des travaux Nombre de KWH économisés

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement		LIMESY				
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL	Commune de LIMESY	18 mois	618 231 €	618 231 €	100 000 €	16 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne, et un objectif de cohésion.



FICHES ACTIONS N°64**ETUDE POUR LA CRÉATION D'UNE TARIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU**

Pilote de l'action	Communauté de communes Direction Transition Écologique et Solidaire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)
	PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire
Date de signature	AMO en cours de sélection pour mener l'étude
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 15/09/2024 : Phase 1 - diagnostic des usages – 5 mois • 15/02/2025 : Phase 2 – Définition de la nouvelle stratégie financière – 3 mois • 15/05/2025 : Option – analyse de la précarité + création d'un outil d'évaluation – 4 mois • 15/10/2025 – fin de l'étude
Description générale	<p>Dans la perspective du renouvellement du Contrat de Délégation « Eau » prévue début 2026, les élus souhaitent étudier la mise en place d'une tarification environnementale de l'eau. La Directive-cadre européenne de 2020 rappelle la nécessité de décrire les modalités de tarification de l'eau et de l'application du principe de récupération des coûts des services d'eau, intégrant les coûts environnementaux induit par le changement climatique, l'application du principe pollueur-payeur. Ainsi, les contributions des divers secteurs économiques sont à identifier, en distinguant au moins les ménages, l'industrie et l'agriculture. La directive fait de la tarification de l'eau une mesure à mettre en œuvre pour la réalisation de ses objectifs environnementaux.</p> <p>Le coût de cette étude est estimé à 28 125 € HT ; son lancement est prévu en septembre 2024.</p>
Objectifs	<p>La mise en œuvre d'une tarification plus environnementale de l'eau, est demandée par les élus, qui souhaitent la mettre en place au moment de renouvellement du contrat de DSP.</p> <p>Aujourd'hui, on compte en moyenne 90 m3 consommés par chaque abonné, mais derrière cette moyenne se cache une grande diversité d'usages, du ménage d'une personne consommant 30 m3 dans un petit appartement, à une grande industrie agroalimentaire.</p> <p>A ces abonnés est appliqué une grille tarifaire « simple » : un abonnement eau et un abonnement assainissement, et un montant variable par m3. Faut-il rendre cette grille tarifaire plus incitative en créant par exemple des tarifs différents selon le volume consommé (tarification par tranches) ? Si oui, à quels seuils de volumes ? Quels seraient les effets de ces tranches sur les différents usagers ? Avec un changement de structure tarifaire, combien verraient leurs factures augmenter ? certains verraient-ils leur facture baisser, à volume constant ? Cela conduirait-il à entraîner certains ménages dans une situation de précarité en eau ? Avec des typologies d'usagers différents comme les industries agroalimentaires, les agriculteurs et les ménages, comment répartir les efforts de contribution entre les abonnés ?</p> <p>Pour répondre à ces enjeux, la collectivité souhaite recourir aux services d'un cabinet spécialisé en stratégie de tarification et d'usages des services publics.</p>
Intervenants	CITEXIA – Bureau d'étude
Budget global	28 125 € H.T.

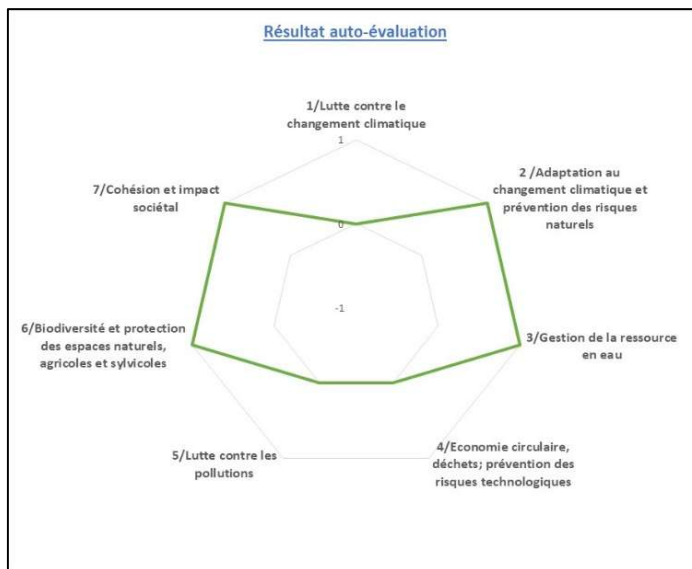
Réponse à AAP	Fond Vert 2024 / AESN
Indicateurs d'avancement	• lancement de l'étude (COFIL / COTECH),
Indicateurs de résultat	Délibération actant la création d'un réseau de chaleur

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES, AESN						
Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ETUDE POUR LA CRÉATION D'UNE TARIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU	Communauté de Communes, État, Contrat de Territoire Région - Département	12 mois	28 125 €	28 125 €	À venir	30 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne ^[1], et un objectif de cohésion :



FICHES ACTIONS N°65
MISE EN PLACE D'UN PLAN SOBRIÉTÉ « EAU »

Pilote de l'action	Communauté de communes Direction Transition Écologique et Solidaire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)
	PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire
Date de signature	2024 – avenant à venir à la DSP Eau
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Premier semestre 2024 : préparation du Plan Sobriété Eau (définition du quartier expérimental, cibles usagers, plan de communication et d'accompagnement des usagers) • Septembre 2024 – lancement du Plan Sobriété Eau, • 2025 : suivi du Plan
Description générale	<p>Le Plan d'actions national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau propose 53 mesures articulées autour de 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels, 2. Optimiser la disponibilité de la ressource, 3. Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs. <p>La collectivité mène depuis plusieurs années de nombreuses actions sur le 1^{er} axe notamment en lien avec les partenaires du Bassin d'Alimentation de Captage de Limesy. Les élus souhaitent donc augmenter les actions et projets sur les 2 autres axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'optimisation de la disponibilité de la ressource sur la réutilisation des eaux non conventionnelles : réutilisation des eaux de pluies, des eaux grises pour les services de la collectivité et des communes du territoire et au sein des bâtiments communaux et intercommunaux, avec comme action phare la réutilisation des eaux de vidange du Complexe Aquatique à destination des services techniques et Espaces Verts des communes de l'intercommunalité (arrosage et nettoyage des véhicules) • L'organisation de la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs en accompagnant l'ensemble des usagers du service de l'eau, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Économiser l'eau pour tous les acteurs, avec l'objectif de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 ; ○ Mieux planifier, en déclinant les objectifs fixés, ○ Mieux mesurer les volumes prélevés.
Objectifs	<p>La collectivité s'est ainsi inscrite dans le défi Sobriété -10% d'eau des collectivités proposé par l'Association AMORCE pour bénéficier d'une méthodologie de projet et de retours d'expériences d'autres territoires.</p> <p>Elle associe également le délégataire, Véolia Eau, à ce plan d'action autour de la Sobriété par la déclinaison du dispositif Éco d'Eau sur le territoire qui se traduit par la mise à disposition pour chaque participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'outils pédagogiques autour des enjeux de sobriété et les 33 éco gestes pouvant être adoptés par chacun. Ces gestes ont été établis à partir des données publiques disponibles, croisées avec les observations de Veolia réalisées au cours de l'année 2022 dans des territoires où le groupe opère. • De la charte d'engagements volontaires pour structurer et partager ses engagements avec ses parties prenantes externes et son collectif d'employés et un manifeste pour témoigner de sa mobilisation à titre individuel, • De conseils pour les formaliser voire les graduer en fonction de l'état de la ressource.

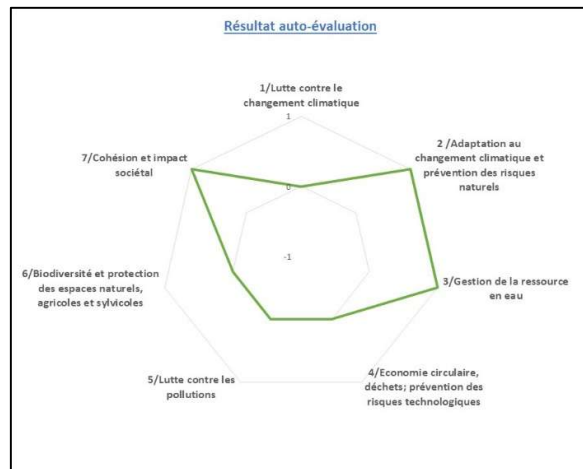
	<p>L'année 2024 se concentrera à la mise en place de la méthodologie (communes, délégataires, bailleurs, acteurs économiques, ...), du lancement d'un plan de communication active vers les publics cibles intégrant des Kit « sobriété eau » et la mise en place de la télérelève sur un quartier expérimental du territoire.</p> <p>La démarche projet de ce plan « Sobriété Eau » démarrera en septembre 2024. Les dépenses de ce plan sont évaluées à 50 000 € intégré dans le cadre du Contrat de Concession EAU.</p>
Intervenants	CITEXIA – Bureau d'étude
Budget global	50 000 € H.T.
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants par cibles (citoyens, entreprises, bâtiments publics, ...) à l'expérimentation « Sobriété Eau », • Nombre de télé relève installée,
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m3 moyens non consommés par participants lors de l'expérimentation, • Nombre de personnes sensibilisées et nombre de manifestations

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement		COMMUNAUTE DE COMMUNES, AESN, DELEGATAIRE EAU				
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
MISE EN PLACE D'UN PLAN SOBRIÉTÉ « EAU »	Communauté de Communes, AESN, Délégataire Eau	18 mois	50 000 €	50 000 €	À venir	30 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne [1], et un objectif de cohésion :



FICHES ACTIONS N°80
ETUDE RENATURATION DU CENTRE-VILLE

Pilote de l'action	Ville de BARENTIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire</p>
Date de signature	Lancement prévu mi-avril 2024
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 1er semestre 2023 : lancement de l'étude pré opérationnelle, • 2eme semestre 2024 : restitution des résultats de l'étude, • 2024-2025 : lancement du marché public de recrutement de la maitrise d'œuvre si validation des travaux sur 2024.
Description générale	<p>« Un centre-ville convivial et désirable », est le fil-rouge accélérateur de développement pour la commune de Barentin avec des orientations stratégiques visant à renforcer son attractivité, les actions de renaturation du centre-ville en font pleinement partie.</p> <p>De même, la commune de Barentin est concernée par de forts enjeux d'inondation et de ruissellement. Un Plan de prévention des risques Inondation (PPRI) a été adopté début 2021 et des démarches de prévention des inondations sont entreprises. Un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGE) pour l'Austreberthe et le Saffimbec a été validé en 2019, et un plan local d'urbanisme intercommunal habitat-déplacements (PLUi-HD) est en cours d'élaboration.</p> <p>L'étude de renaturation a pour objectif de conduire à des propositions concrètes d'aménagement, en restant compatible dans l'opération de renaturation et de désimperméabilisation avec les usages envisagés, en intégrant les spécificités du périmètre et de son environnement, des orientations en matière de protection environnementale et d'amélioration de cadre de vie et respecter les orientations stratégiques de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'infiltration des eaux pluviales dans le sol • Rafraichir des espaces publics et lutter contre les îlots de chaleur • Favoriser un cadre de vie agréable avec les espaces de détente végétalisés • Rétablir les continuités écologiques et l'accueil d'une faune et d'une flore variée • Réduire du risque inondation et de ruissellement
Objectifs	<p>Cette étude devra conduire à des propositions concrètes d'aménagement de renaturation sur les périmètres suivants : parking des arrière-cours, place de la libération, parking de la place du commandant Duboc, allée de Coubertin, anciens terrains de tennis derrière le stade Georges Badin, cours Jeanne d'Arc et cours de l'Austreberthe (entre les bâtiments de service Culture et la Médiathèque), berges de l'Austreberthe (de la rue Thomas Corneille au Stade municipal G Badin), La proposition d'un plan d'action stratégique sur les secteurs ciblés pour la renaturation doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La typologie des actions de renaturation et de désimperméabilisation envisagées pour chaque endroit du périmètre ciblé ; • La cartographie des actions envisagées par typologie à l'échelle du périmètre ; • 3 scénarios d'aménagement détaillés avec les fiches techniques et méthodologiques développés pour chaque aménagement et son usage proposé. Chaque scénario doit donc intégrer les notions de la complexité de réalisation, l'ambition environnementale

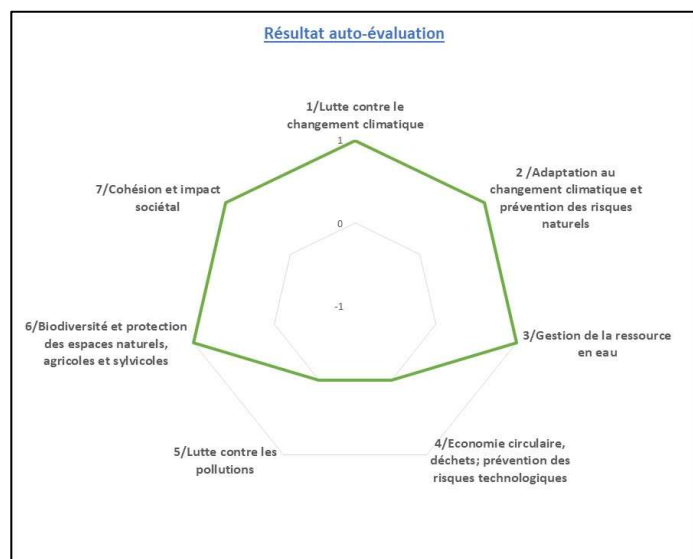
	et sociale, le coût de réalisation, la durée estimative, le coût estimatif de gestion du site. Le coût de l'étude est de 36 400 H.T. et a bénéficié de subventions de la Banque des Territoires à hauteur 15 000 € H.T. et du Fond Verts à hauteur de 13 832 €.
Intervenants	Bureau d'étude
Budget global	36 400 € H.T.
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	• synthèse des volets techniques et méthodologiques détaillés.
Indicateurs de résultat	• 3 scénarii proposés illustrés : des plans masse à l'échelle de 1/500, du schéma d'intention paysagère,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement	COMMUNAUTE DE COMMUNES, ÉTAT, DEPARTEMENT, REGION,					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ETUDE RENATURATION DU CENTRE-VILLE	Ville de Barentin, SBV, CEREMA	15 mois	36 400 €	36 400 €	13 832 €	38 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne ^[1], et un objectif de cohésion :





FICHES ACTIONS N°81
ETUDE DE POTENTIEL DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE BARENTIN –
UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION

Pilote de l'action	Syndicat de Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec / Ville de BARENTIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire</p>
Date de signature	Lancement prévu mi-avril 2024
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Avril 2024 : Lancement de l'étude - Phase 1 : validation de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire de la commune de Barentin • Septembre 2024 : Phase 2 : validation de la spatialisation des enjeux et de leur modulation par rapport au changement climatique, • Janvier 2025 : Phase 3 : validation de la cartographie du potentiel de désimperméabilisation et validation de la cartographie du potentiel de renaturation des sols • Juin 2025 : fin de l'étude
Description générale	<p>Le SMBVAS a pour missions la prévention du risque inondation et la préservation de la ressource et des milieux sur l'ensemble de son territoire, situé lui-même dans le TRI (Territoire à Risque Inondation) Rouen-Louviers-Austreberthe.</p> <p>A l'échelle du bassin versant, la commune de Barentin constitue un nœud au regard des continuités écologiques et la forte urbanisation de son territoire renforce les risques liés aux inondations et aux ruissellements. La commune de Barentin est membre du SMBVAS, de la communauté de communes Caux Austreberthe (CCCA) et du SAGE des 6 vallées. Il en découle donc, pour le syndicat, un fort enjeu à agir sur le territoire de cette commune pour désimperméabiliser et renaturer afin de rétablir les continuités écologiques et lutter contre les risques de ruissellement et d'inondation.</p> <p>Des mesures concernant le territoire de Barentin ont déjà été prises. Un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été adopté début 2022 et des démarches de prévention des inondations sont entreprises. Un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGE) pour l'Austreberthe et le Saffimbec a été validé en 2019, et un plan local d'urbanisme intercommunal habitat-déplacements (PLUi-HD) est en cours d'élaboration. La ville se trouve également confrontée à des problématiques d'îlots de chaleurs urbains (ICU).</p> <p>La démarche de la collectivité s'inscrit dans le cadre de politiques publiques en vigueur, telles la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la lutte contre l'étalement urbain, le plan national d'adaptation au changement climatique, le plan national biodiversité incluant notamment le développement de la nature en ville, le déploiement des solutions fondées sur la nature, la politique de « zéro artificialisation nette »... des initiatives déjà engagées par la commune de Barentin.</p>
Objectifs	<p>. Cette étude, portée par le Syndicat de Bassin Versant en partenariat étroit avec la ville de Barentin et le CEREMA, s'inscrit dans les précédentes mesures prises pour une meilleure gestion de l'eau (PPRI, PPGE, PLUi HD) et des problématiques d'îlots de chaleur urbain.</p> <p>Dans le but d'harmoniser et de coordonner l'ensemble de ces actions, le Cerema propose le déploiement d'un outil permettant de cibler le potentiel de désimperméabilisation et de renaturation à l'échelle du territoire de la ville de Barentin, comme une réponse possible à</p>

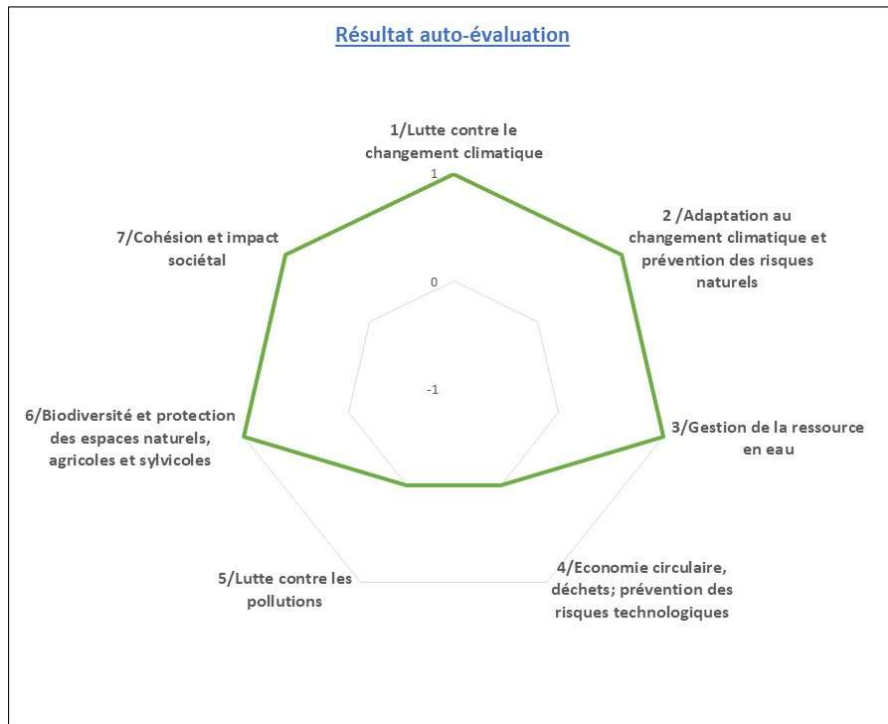
	<p>l'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur un... et bleue à l'échelle de la commune.</p> <p>Les enjeux de limitation des risques ruissellement et inondation, d'optimisation de la gestion des eaux pluviales, d'amélioration de la qualité de l'Austreberthe, de la nature en ville et du cadre de vie seront spatialisés et leur perspective d'évolution sera regardée au vu du changement climatique. Les résultats issus de ce diagnostic permettront d'aboutir à un ciblage du potentiel de désimperméabilisation et de renaturation des sols. La méthodologie mise en œuvre sera capitalisée en vue d'une reproductibilité à terme sur d'autres secteurs du territoire du syndicat, et plus largement du TRI Rouen-Louviers- Austreberthe (RLA). L'étude est d'ailleurs prévue dans Le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA) en cours de labellisation (action 4.2).</p> <p>Le coût de cette étude est de 44 850 € (dont 20 000 € à la charge du CEREMA).</p>
Intervenants	CEREMA / SBV / Ville de Barentin
Budget global	77 820 € H.T.
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse au fil de l'étude « diagnostic nature en ville et cadre de vie » • Synthèse au fil de l'étude « diagnostic ruissellement et inondation »
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des secteurs à privilégier pour favoriser la biodiversité • Synthèse cartographique des enjeux du territoire et d'adaptation au changement climatique, Cartographie espaces prioritaires pour renaturation

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement	VILLE DE BARENTIN, SBV, CEREMA,					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ETUDE DE POTENTIEL DE DÉSIMPÉRMEABILISATION DE BARENTIN	Ville de Barentin, SBV, CEREMA	15 mois	77 820 €	77 820 €	À venir	30 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS ID : 076-247600646-20250319-DELB20250029-DE

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne ^[1], et un objectif de cohésion :



FICHES ACTIONS N°85**AMÉLIORATION DE L'INFILTRATION DU PARKING DU STADE MUNICIPAL**

Pilote de l'action	Commune de BOUVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire</p>
Date de signature	Lancement prévu mi-avril 2024
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 1er semestre 2024 : lancement de la consultation, • Septembre 2024 : démarrage des travaux
Description générale	La gestion de l'eau pluviale à la parcelle permet de limiter le ruissellement de l'eau et son chargement en pollution. Parmi les solutions pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, la solution des parkings perméables révèle un fort potentiel.
Objectifs	<p>La commune de Bouville a souhaité rénover le parking du stade âgé de 30 ans suite à la création d'un City Stade en intégrant une meilleure gestion de l'eau pluviale à la parcelle facilitant l'infiltration de l'eau et limitant également son ruissellement.</p> <p>Le coût de l'opération est de 46 000 € environ.</p>
Intervenants	Bureau d'étude
Budget global	46 000 € H.T.
Réponse à AAP	Fonds Vert
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des travaux et gestion eaux pluviales à la parcelle

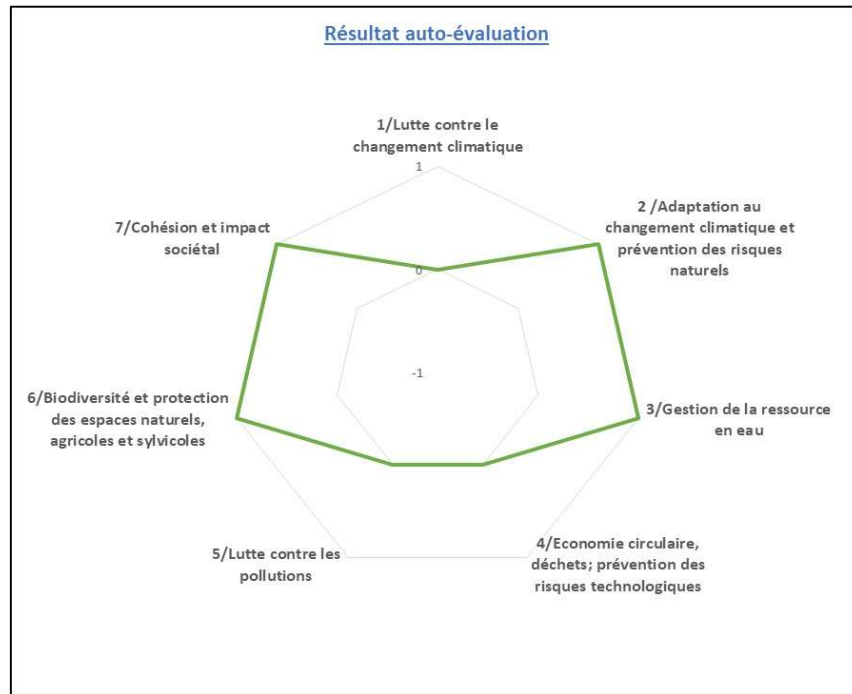
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL



BOUVILLE						
Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
AMÉLIORATION DE L'INFILTRATION DU PARKING DU STADE MUNICIPAL	Commune de BOUVILLE	15 mois	46 000 €	46 000 €		38 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne, et un objectif de cohésion.



FICHES ACTIONS N°90

PROLONGEMENT (PHASE 2) DE LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN OMBRIÈRE PARKING SUR LE COMPLEXE AQUATIQUE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Pilote de l'action	Communauté de communes – Direction Transition Écologique et Solidaire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)
	PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire
Date de signature	Signature en convention d'AMO avec le SDE 76 = 10 janvier 2023
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études : 01/04/2023 • Lancement des Appel d'offre : 01/04/2024 • Notification prévisionnelle des marchés de travaux phase 1 : 01/07/2024 • Démarrage prévisionnel des travaux : Phase 1 : 01/09/2024 • Fin prévisionnelle des travaux : phase 1 : 31/12/2025
Description générale	<p>Dans son objectif de décarbonation de ses activités et de l'augmentation de la part du renouvelable de son mix énergétique, la collectivité met en place une centrale solaire en ombrière pour l'autoconsommation de son complexe aquatique. Pour ce faire, une convention a été signée entre l'EPCI et le Syndicat Départemental d'Énergie 76 pour un accompagnement sur ce projet sur un modèle de convention de mandat depuis 2022. Ce projet est le premier de cette nature entre une EPCI et le SDE76 en Seine-Maritime.</p> <p>Le complexe aquatique présente une consommation d'électricité importante de 1 107 667 kWh. Elle est également constante tout au long de l'année. Enfin elle présente un pic de consommation la journée entre 9 h et 18 h. L'ensemble de ces paramètres est favorable à l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque.</p> <p>Une étude de faisabilité a été réalisé afin de déterminer les principales caractéristiques du projet envisagé. La puissance envisagée est d'environ 573 kwc avec la réalisation de 2 zones distinctes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La première phase : <ul style="list-style-type: none"> ○ Correspond à une production de 312 kWc en autoconsommation permettant d'alimenter les besoins énergétiques du Complexe Aquatique afin de couvrir environ 34% des besoins en électricité du bâtiment pour un taux d'autoconsommation de 80%. ○ Représente un coût d'investissement de 856 851 € HT. Cette tranche est en cours de réalisation (permis de construire déposé en décembre 2023 pour une finalisation prévue à l'été 2025). ○ Permet une économie potentielle de 70 000 € annuel grâce à la part d'électricité en auto-consommation. 2. La deuxième Phase <ul style="list-style-type: none"> ○ Correspond à une production de 261 kWc. Cette installation visait dans une première approche une vente totale au réseau. Toutefois, au regard des objectifs du PCAET et de la consommation énergétique de ses autres infrastructures, la collectivité souhaite pouvoir viser une autoconsommation collective permettant d'alimenter en énergie les locaux de la Communauté de Communes (LUCIBEL) et l'Usine d'eau potable de Limesy, ces infrastructures se situant dans un rayon de 10 km. Une PMO (Personnalité Morale Organisatrice) sera mis en place en partenariat avec Enedis pour assurer la distribution de l'énergie). ○ Cette phase 2 représente un coût prévisionnel d'investissement de 607 187 € HT

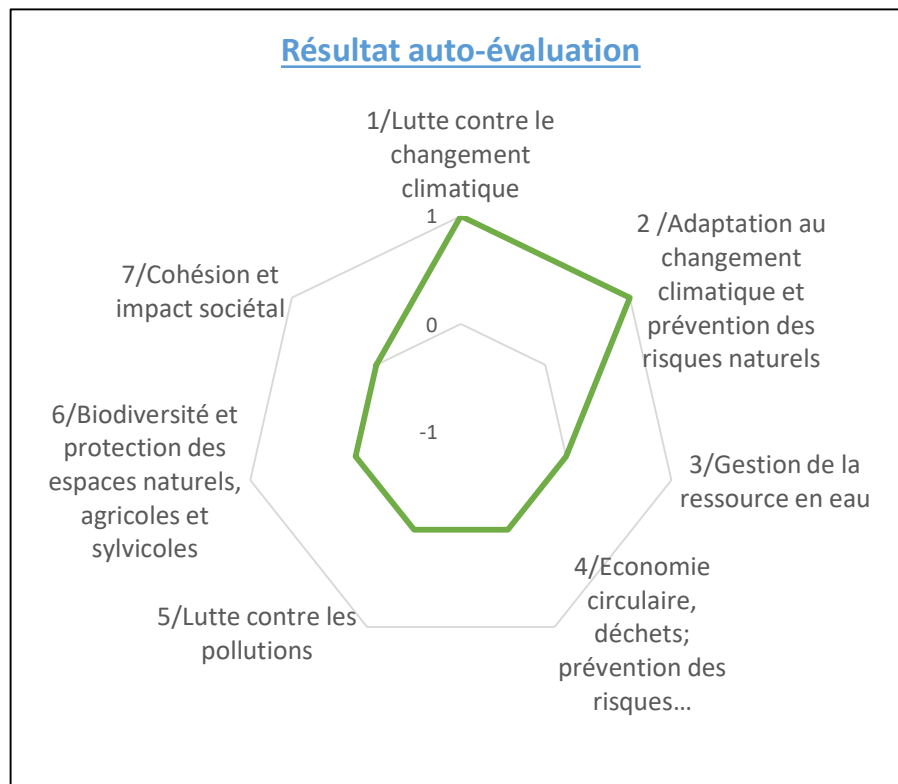
	<p>En complément des études pour l'installation de panneaux solaires, le projet devra étudier la possibilité d'alimenter des bornes de recharge IRVE à la fois par l'installation photovoltaïque en projet avec ou sans moyen de stockage et par le réseau. L'étude pourra inclure des bornes d'une puissance entre 3 et 150 kVa.</p> <p>Une solution permettant la récupération et le stockage en cuve des eaux de pluies des ombrières sera être étudiée. Ce stockage devra être enterré et équipé d'une pompe afin de pouvoir utiliser l'eau stockée. Plusieurs points de stockages pourront être envisagés. Le volume total du stockage sera déterminé ultérieurement.</p>
Objectifs	<p>Le projet d'installation d'ombrières photovoltaïque sur le parking du Complexe Aquatique s'inscrit dans les objectifs de production d'énergies renouvelables inscrits dans la stratégie du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et permet d'assurer une progression au sein du Label Climat-Air-Énergie (CAE) inscrit au COT EC ADEME (Contrat d'Objectif Territorial Énergie-Climat).</p> <p>Pour rappel, la stratégie du PCAET acte une progression de 26 GWH de production d'énergies photovoltaïques supplémentaire par rapport à l'existant (0.5 GWH).</p> <p>Le développement de la première et seconde tranche de panneaux photovoltaïque représentera 2 % de l'objectif du PCAET et une logique d'exemplarité grâce à la mise en place de l'autoconsommation collective entre les infrastructures de la collectivité (Complexe aquatique pour la tranche 1, locaux de la Communauté de Communes et l'usine d'eau Potable pour la tranche 2).</p>
Intervenants	SDE 76 – Maîtrise d'œuvre NEPSSEN Énergie
Budget global	Le projet représente un montant prévisionnel d'investissement de 1 464 038 € H.T : Tranche 1 : 856 851 € HT / Tranche 2 : 607 187 € HT
Réponse à AAP	Demande de DSIL 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Phasage des travaux, dépôt de permis de construire, notification des marchés de travaux,
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture en électricité des infrastructures de la collectivités (locaux administratif et Usine d'Eau Potable) produite par la centrale • Économie d'énergie réalisée en Kwh et en €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement	COMMUNAUTE DE COMMUNES, ÉTAT, DEPARTEMENT, REGION,					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Création d'une centrale photovoltaïque en ombrière parking sur le complexe aquatique de l'intercommunalité	Communauté de Communes, État, Contrat de Territoire Région - Département	24 mois	1 464 038 €	1 464 038 €	439 211 €	30 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne ^[1], et un objectif de cohésion :



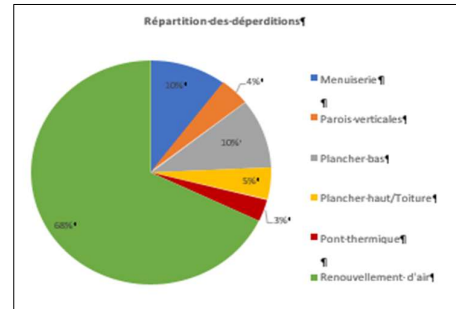
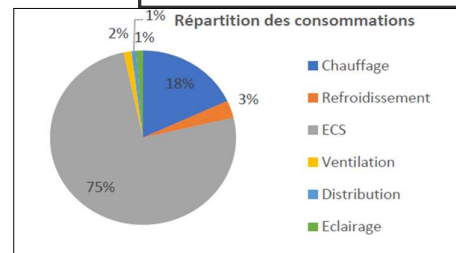
FICHES ACTIONS N°91**RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE ET OPERATIONS DE SOBRIETE EAU DU COMPLEXE AQUATIQUE**

Pilote de l'action	Communauté de communes Direction Transition Écologique et Solidaire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)
	PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire
Date de signature	Signature AMO DCE CONSEIL – Appui de la collectivité – Février 2023
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études : 01/04/2023 • Lancement des Appel d'offre : 01/04/2024 • Notification prévisionnelle des marchés de travaux phase 1 : 01/07/2024 • Démarrage prévisionnel des travaux : Phase 1 : 01/09/2024 • Fin prévisionnelle des travaux : phase 1 : 31/12/2025
Description générale	<p><u>I Contexte</u></p> <p>Le Complexe Aquatique « Les Bains de l'Austreberthe », construit en 2014 fête ses 10 ans de service en juin prochain. Cet équipement est bien intégré dans son environnement et apprécié des usagers. Depuis sa construction, le bâtiment présente certains défauts (dès son origine ou qui ont évolué au fil du temps) perturbant son fonctionnement sur les consommations d'énergie et d'eau.</p> <p>Les principes technologiques installés datent des années 2010 et doivent être aujourd'hui soit complétés, adaptés ou remplacés par des équipements récents (principe d'efficacité) permettant de garantir une meilleure gestion pour une plus grande maîtrise des différents flux avec un objectif final de réduction (principe de sobriété) de l'ensemble des consommations d'énergie et d'eau (intégrant également le maintien de la qualité de l'eau pour les usagers) dans un contexte inflationniste du prix de l'énergie et de raréfaction de la ressource en eau.</p> <p>Cette ambition s'inscrit dans le contexte du « Décret tertiaire » relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.</p> <p>Cet article prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050</p> <p><u>II. Un audit du Complexe Aquatique menée en 2022/2023</u></p> <p>Ainsi, en 2023, La Collectivité a fait le choix de mener un audit global des performances de consommation d'énergie et d'eau sur le Complexe Aquatique. L'étude énergétique avait pour objet de mener un état des lieux de la performance énergétique de l'ouvrage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristique de production de chauffage et d'eau chaude

Le chauffage du bâtiment est produit par 2 chaudières biomasse et des CTA double flux. La production d'ECS est assurée par des Ballons de stockage. La production d'eau chaude pour les bassins est assurée par les PAC à absorption principale et les chaudières « biomasse » en appoint. Les émetteurs de chauffage sont un plancher chauffant et des bouches de soufflage pour la zone bassin.

Les consommations énergétiques du site sont réparties en 6 catégories, l'eau chaude sanitaire représente la plus grande dépense énergétique (75%).

Les déperditions globales du bâtiment représentent 588 kW, soit environ 170 W/m². Nous constatons que les déperditions des bâtiments sont majoritairement dues au renouvellement d'air, aux planchers bas et aux menuiseries.



III. Un bouquet de travaux complet à mettre en place pour la réduction globale des consommations d'énergie et d'eau

Afin d'assurer les objectifs de réduction de consommation d'énergie et d'eau souhaités par la collectivité et la réhabilitation / adaptation des équipements techniques du Complexe aquatique, l'étude a donc conclu à la réalisation d'un bouquet de travaux global sur l'ensemble du bâtiment. Ce bouquet de travaux permettra à terme d'atteindre une réduction des consommations d'énergie d'environ 40 % (hypothèse basse et prudente basée sur l'étude d'audit).

Les principaux travaux permettant une amélioration substantielle de l'équipement et des réductions d'énergie et d'eau concourant à l'atteinte des objectifs du Décret tertiaire sont :

- L'amélioration de la GTC existante permet un meilleur suivi des consommations du site et de gérer à distance les consignes de température des différents départs
- La mise en place d'un plan de comptage permettant de suivre les consommations d'énergies du site afin de détecter des surconsommations sur les postes,
- Une étude sur l'amélioration du fonctionnement du puit canadien,
- Une étude complémentaire pour mener les objectifs Décret Tertiaire (définition Valeur absolue)
- Et les actions de maîtrise de la consommation d'eau potable impactant également la consommation d'énergie du complexe aquatique (inversion du sens de régulation du PH, détection chlore, récupération eau analyseurs et complémentaires sur patageoire et toboggan),

A noter que les autres actions concourant à réduire notamment les consommations d'énergie :

- Le déploiement d'ombrières Photovoltaïques en autoconsommation individuelle sur le parking du Complexe Aquatique fait l'objet d'une demande de partenariat au sein du Contrat de Territoire 2023-2027 via la Fiche-Action n°1 du Contrat de Territoire
- Le remplacement des éclairages non-LED en LED est actuellement mené en partenariat avec le SDE 76,

L'ensemble de ces travaux (intégrant le projet de la FA n°1) amènent à une réduction globale des consommations d'énergie d'environ 30 %.

Objectifs

Le projet de maîtrise de consommations d'énergies et d'eau potable au sein du Complexe Aquatique s'inscrit dans les objectifs inscrits dans la stratégie du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et permet d'assurer une progression au sein du Label Climat-Air-Énergie (CAE) inscrit au COT EC ADEME (Contrat d'Objectif Territorial Énergie-Climat).

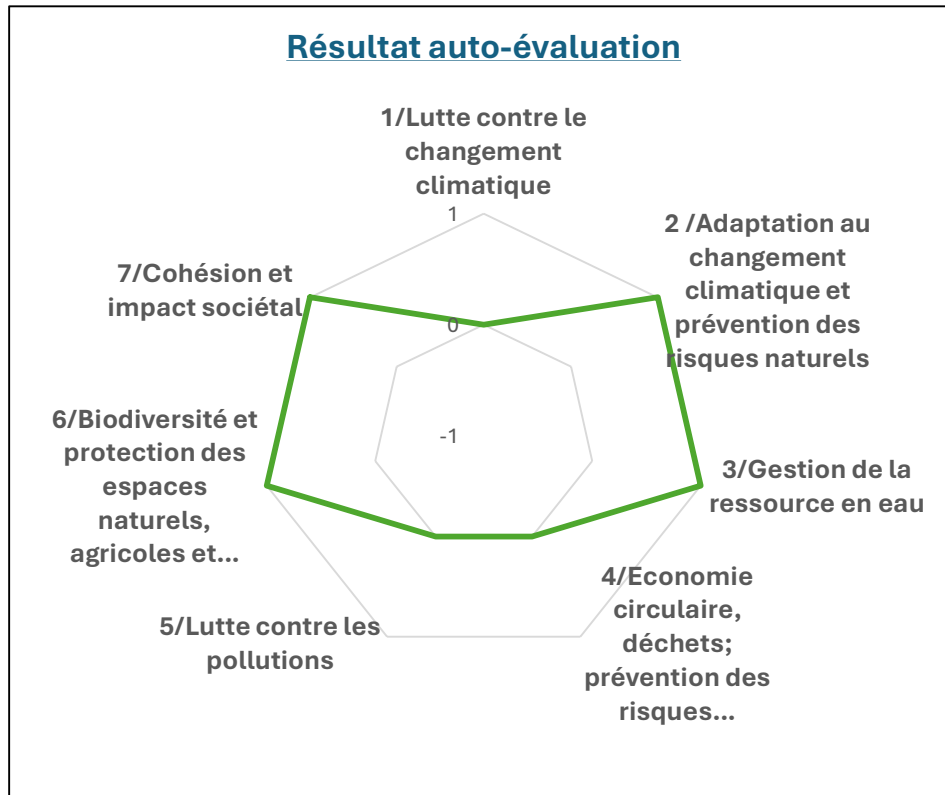
L'enjeu est ici d'agir sur de projets d'efficacité pour mener des stratégies de sobriété dans les consommations d'énergies et d'eau.

	<p>De plus, l'ensemble des actions proposées au sein de cette fiche-action permet d'établir un plan pluri annuel d'investissement concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le complexe aquatique.</p> <p>Le projet s'inscrit également dans le contexte du « Décret tertiaire » relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.</p> <p>Cet article prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.</p>
Intervenants	AMO DCE CONSEIL, Contrat d'exploitation et de Maintenance (CRAM),
Budget global	568 000 € H.T.
Réponse à AAP	DETR / Fond Vert 2024
Indicateurs d'avancement	• Phasage des travaux, notification des marchés de travaux,
Indicateurs de résultat	% de réduction des consommations d'énergie en Kwh, % de réduction des consommations d'eau en m3

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement	COMMUNAUTE DE COMMUNES, ÉTAT, DEPARTEMENT, REGION,					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE ET OPERATIONS DE SOBRIETE EAU DU COMPLEXE AQUATIQUE	Communauté de Communes, État, Contrat de Territoire Région - Département	24 mois	568 000 €	568 000 €	À venir	30 %

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne ^[1], et un objectif de cohésion :



FICHES ACTIONS N°92**ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION DE RÉSEAU DE CHALEUR SUR LA ZONE DE BARENTIN NORD – PAVILLY**

Pilote de l'action	Communauté de communes Direction Transition Écologique et Solidaire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques) PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire
Date de signature	AMO en cours de sélection pour mener l'étude
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 15/09/2024 : Phase 1 – État des lieux des bâtiments - 3 mois • 15/01/2025 : Phase 2 Etude des sources de chaleur renouvelables et techniques - 2 mois • 15/03/2025 : Phase 3 : Etude économique et environnementale – 1 mois • 15/04/2025 – fin de l'étude
Description générale	<p>La commune de Barentin a mené en 2022-2023 une étude sur la création d'un réseau de chaleur avec la création d'une chaufferie alimentée en Biomasse. L'étude a conclu à la création de ce réseau principalement sur le centre de Barentin. Toutefois, une perspective de création d'un réseau de chaleur au nord incluant le quartier Boieldieu de Barentin, les locaux de Lucibel, le Complexe Aquatique, la future zone d'aménagement de l'Atréaumont, les bâtiments publics, habitats individuels et collectifs de Pavilly.</p> <p>Caux-Austreberthe souhaite donc étudier la faisabilité de création d'un réseau de chaleur qui sera amené à être connecté au réseau de Barentin.</p> <p>Le coût de cette étude est estimé à 16 245 € ; son lancement est prévu en septembre 2024.</p>
Objectifs	<p>Le projet de réseau de chaleur s'inscrit dans les objectifs de la stratégie du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et permet d'assurer une progression au sein du Label Climat-Air-Énergie (CAE) inscrit au COT EC ADEME (Contrat d'Objectif Territorial Énergie-Climat).</p> <p>Le chauffage des secteurs résidentiel et tertiaire représente à lui seul un tiers des émissions de gaz à effet de serre de la France. Or, d'importantes sources d'énergies renouvelables et de récupération, utilisables pour la production de chaleur sont aujourd'hui sous-exploitées.</p> <p>Le projet s'inscrit également dans le contexte du « Décret tertiaire » relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. La nécessaire réduction des besoins de chaleur dans les bâtiments, qui passe par le respect de la RE2020 dans toutes les constructions neuves à partir de 2022 et par la rénovation thermique de 50 000 logements par an, ne permettra pas seule de répondre aux objectifs.</p>
Intervenants	ITHERMCONSEIL – Bureau d'étude
Budget global	14 000 € H.T.
Réponse à AAP	Fond Vert 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • lancement de l'étude (COFIL / COTECH),

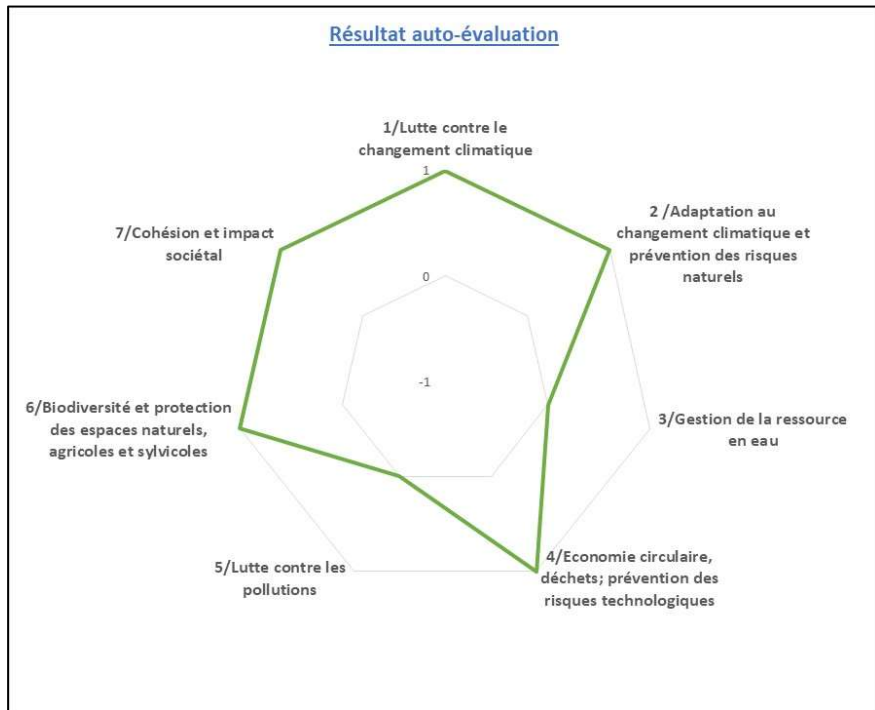
Indicateurs de résultat	Délibération actant la création d'un réseau de chaleur
--------------------------------	--

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement		COMMUNAUTE DE COMMUNES, ADEME				
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION DE RÉSEAU DE CHALEUR	Communauté de Communes, ADEME	6 mois	14 000 €	14 000 €	À venir	30 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne ^[1], et un objectif de cohésion :



FICHES ACTIONS N°103**CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LA SALLE POLYVALENTE**

Pilote de l'action	Commune de GOUPILLIÈRE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire</p>
Date de signature	Lancement prévu 1 ^{er} semestre 2024
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 1er semestre 2024 : lancement de la consultation, • Septembre 2024 : démarrage des travaux
Description générale	En étroite collaboration avec le SDE 76 (étude de faisabilité), la commune souhaite installer une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente. Ce projet permettra de couvrir 20 % des besoins énergétiques de la salle et s'inscrit dans la logique du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.
Objectifs	Les travaux sont prévus au second semestre 2024. Le projet s'élève à 27 000 €. Une demande DETR 2024 a été faite par la commune sur ce projet.
Intervenants	Bureau d'étude
Budget global	27 000 € H.T.
Réponse à AAP	Fonds Vert
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des travaux • Nombre de KWH économisés

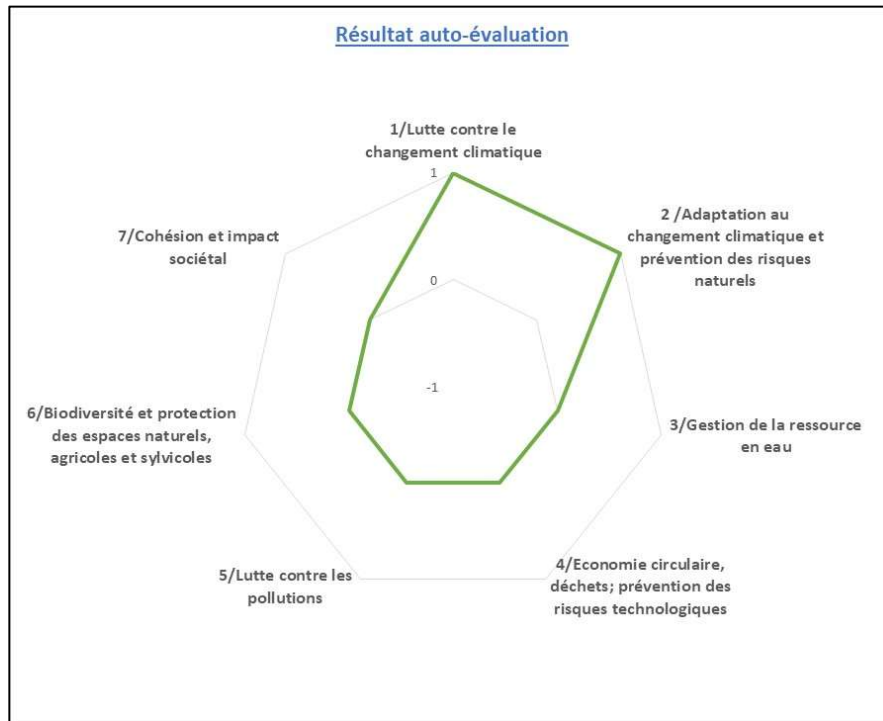


PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement		GOUPIILLIERE				
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LA SALLE POLYVALENTE	Commune de GOUPIILLIÈRE	15 mois	27 000 €	27 000 €	8 100 €	30 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne, et un objectif de cohésion.



FICHES ACTIONS N°104**INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE**

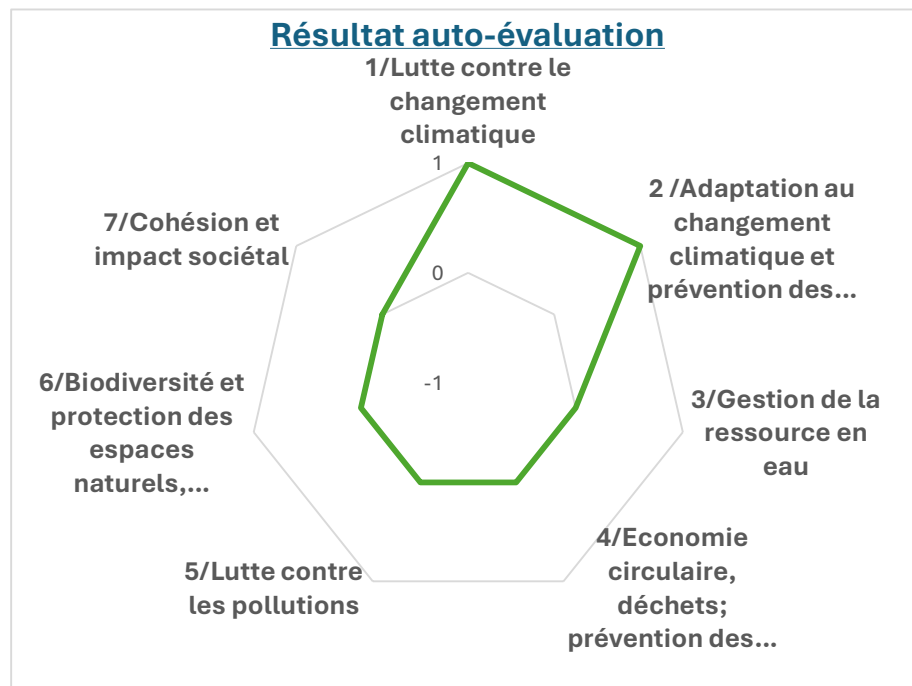
Pilote de l'action	Commune de LIMESY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 3 - MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈME (Nature, Eau et Milieux aquatiques)
	PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire
Date de signature	Lancement des travaux prévu 1 ^{er} septembre 2024
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Étude d'opportunité en 2022 qui présentait ce site comme « éligible » à la politique du SDE • Consultation pour retenir un MOE prévue au 2eme trimestre 2024 • Novembre 2024 : démarrage des travaux
Description générale	La commune en partenariat avec le SDE 76 souhaite développer une centrale solaire sur la toiture de l'Église. Le projet porte sur l'ensemble de la toiture du pan Sud. Il est proposé d'installer en toiture un système photovoltaïque avec injection de la totalité de la production au réseau de distribution publique.
Objectifs	<p>La solution technique préconisée est l'intégration au bâti, ce qui signifie que le système photovoltaïque (dépose des ardoises naturelles puis pose des rails et tuiles solaires) est dans le plan de la toiture et assure la fonction d'étanchéité du bâtiment.</p> <p>Le coût du projet est estimé à 75 206 € H.T.</p>
Intervenants	Bureau d'étude
Budget global	75 206 € H.T.
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des travaux • Nombre de KWH économisés

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement	LIMESY						
	Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL	Commune de LIMESY	18 mois	75 206 € €	75 206 €			

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne, et un objectif de cohésion.



FICHES ACTIONS N°111**ACQUISITION D'UN DESHYDRATEUR DE BIODECHET**

Pilote de l'action	Caux-Austreberthe
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 6 – MIEUX CONSOMMER</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire</p>
Date de signature	Lancement prévu mi-avril 2024
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2025 : inscription des crédits d'investissement au budget supplémentaire • Juillet 2025 – acquisition • Septembre 2025 – lancement de l'expérimentation
Description générale	<p>La gestion des biodéchets est une opération complexe étant donné la nature du déchet. Elle nécessite une surveillance répétitive, un stockage limité ainsi que des collectes fréquentes. Différentes solutions sont disponibles pour gérer ce flux de déchets : le compostage (mécanique, collectif, individuel, lombricompostage), le digesteur ou le déshydrateur.</p> <p>En ce qui concerne déshydrateur, La finalité du circuit reste la même : la production d'une matière sèche pouvant être amenée dans les méthaniseurs pour créer du biogaz, et/ou la création d'un amendement naturel, type compost. Le processus de gestion des biodéchets se fait sur site avec le déshydrateur, ce qui lui procure un avantage de diminution des coûts par rapport aux autres processus, avec un résultat similaire en bout de chaîne. Autrement dit, le résultat est similaire au processus de point d'apport volontaire ou digesteur, mais le coût de traitement est beaucoup moins onéreux.</p> <p>La déshydratation est l'une des solutions à la gestion sur place de ces déchets. L'objectif de ce processus est clair / réduire le volume des biodéchets et créer une nouvelle ressource utilisable.</p> <p>L'expérimentation d'un déshydrateur au sein des établissements scolaires permettrait d'atteindre divers objectifs, notamment au sein du PLPDMA et du PAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du point de vue de la Communauté de communes Caux-Austreberthe, l'objectif est une diminution de 0,8% des Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant par année, soit - 26 kg/habitant de DMA entre 2020 et 2026. • Limiter le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire <p>L'utilisation d'un déshydrateur permet d'atteindre plusieurs objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il répond tout d'abord aux nouvelles réglementations comme indiqué ci-dessus (loi AGEC). • D'un point de vue environnemental, l'utilisation d'un tel processus permet d'améliorer l'impact carbone du transport des biodéchets (collecte moins fréquente et moins lourde relativement), il permet de réduire sa consommation électrique (par rapport à d'autres processus comme le digesteur qui consomme continuellement de l'électricité + stockage de la matière produite dans un endroit réfrigéré) et il limite la décomposition organique, processus libérant du méthane, un gaz responsable du réchauffement climatique. • D'un point de vue sanitaire, il permet de réduire les risques, en effet, la déshydratation des biodéchets stoppe le développement de bactéries. • Enfin, d'un point de vue économique, il permet de réduire les coûts de collecte, car la fréquence des collectes va diminuer. Par ailleurs, le séchât créé par ce processus pourra être valorisé auprès d'une usine de méthanisation ou d'un site de compostage, favorisant ainsi l'économie circulaire au sein du territoire.

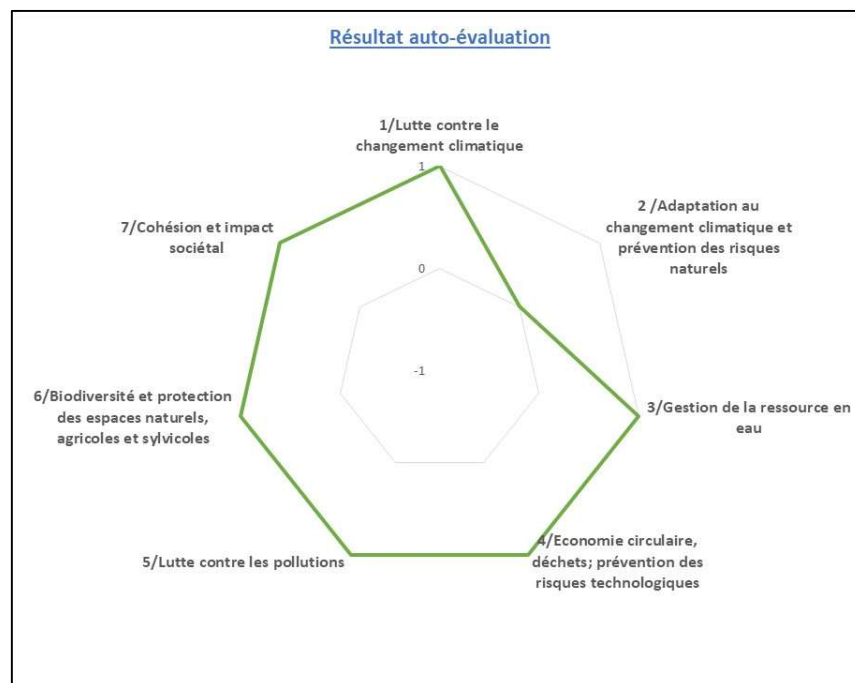
Objectifs	<p>L'expérimentation d'un déshydrateur pourrait se faire auprès des écoles et collèges/lycées scolaires élémentaires/primaires de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.</p> <p>Il faudrait en amont contacter plusieurs écoles pour leur expliquer le projet, les intérêts. La présence d'une telle expérimentation au sein d'une école est une réelle plus-value en matière de prévention des déchets ainsi que réduction du gaspillage alimentaire.</p> <p>Une fois l'accord des écoles obtenu, une pesée des restes alimentaires (ou la récupération des chiffres déjà existants) permettra de commander le déshydrateur optimal.</p> <p>Viendra ensuite l'achat d'un déshydrateur par la Communauté de Commune Caux-Austreberthe auprès d'une entreprise spécialisée telle que G3 concept.</p> <p>Enfin, un planning de gestion de ce déshydrateur devra être établi, afin de sensibiliser chaque école à l'intérêt de la gestion de ces biodéchets. Les écoles volontaires pourront utiliser la machine durant plusieurs mois et dans un même temps, peser leurs OMR afin de calculer l'impact d'une telle expérimentation sur le poids, et intrinsèquement le coût, de leurs déchets ménagers assimilés.</p> <p>L'utilisation du séché créé par la déshydratation sera à prévoir selon l'établissement. Il pourra être utilisée au sein d'un composteur s'il en existe un à proximité, ou bien utilisé par les services Espaces Verts de la collectivité (principe de l'Economie circulaire).</p> <p>A noté qu'une expérimentation auprès des collèges/lycées est envisageable, mais que cela reste à discuter avec le département 76 et la Région Normandie. Ces derniers étant assez fermés à l'idée de la mise en place d'un composteur mécanique au sein des établissements, ce processus de déshydratation peut être vu comme une « meilleure » solution.</p>
Intervenants	CEREMA / SBV / Ville de Barentin
Budget global	27 000 € HT
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectes des biodéchets ou OMR effectuée en moins lorsque la machine est présente au sein d'une école
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectes des biodéchets ou OMR effectuée en moins lorsque la machine est présente au sein d'une école

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

CAUX-AUSTREBERTHE						
Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ETUDE DE POTENTIEL DE DÉSIMPÉRMEABILISATION DE BARENTIN	Caux-Austreberthe, Etat Fond Vert	12 mois	27 000 € HT	Fond Vert 2025 27 000 € HT	5 400 €	20 %

CRTE - GRILLE D'AUTOEVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne ^[1], et un objectif de cohésion :



FICHES ACTIONS N°112**DEPLOIEMENT DE 56 POINT D'APPORT VOLONTAIRES BIODECHETS**

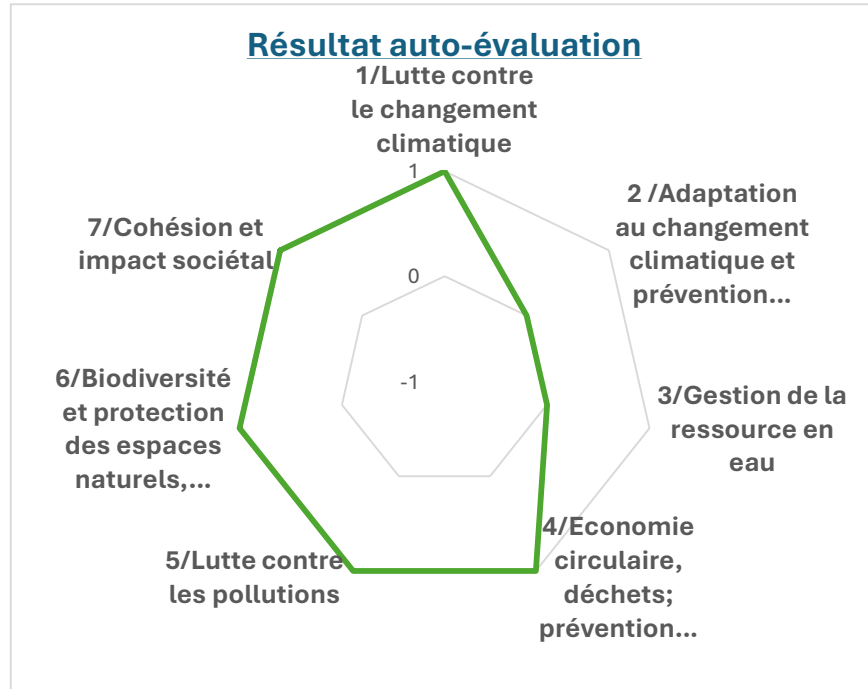
Pilote de l'action	Commune de LIMESY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>PLAN FRANCE NATION VERTE : THÉMATIQUE 6 – MIEUX CONSOMMER</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATION 3 – Un Territoire d'une nouvelle ambition écologique et solidaire</p>
Date de signature	Lancement prévu 1 ^{er} semestre 2024
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2024 : lancement de la consultation, • Mars 2025 : démarrage des travaux
Description générale	<p>Démarré en 2023, l'expérimentation concernant le déploiement de 3 points de collecte de biodéchets en apport volontaire sur le territoire de Caux-Austreberthe (2 points sur la commune de Barentin et 1 point sur la commune de Pavilly), concernant 237 logements dont 172 foyers (couverture équivalente à 72% pour accéder au PAV) a permis de concrétiser le choix des élus de déployer plus largement ces infrastructures de collecte.</p> <p>En effet, depuis le début de ce déploiement, les 3 Points de collecte ont permis de collecter 3 895 kilos en 2023, représentant une moyenne de 8,53 kilos par habitant par an.</p>
Objectifs	<p>À la suite de l'expérimentation, la collectivité a donc décidé le déploiement de 59 Points en Apports volontaires, 40 PAV de 240 litres et 19 PAV de 400 litres en abri-bacs permettant d'intégrer des bacs</p> <p>2 roues (240 litres) et/ou 4 roues (400 litres) qui seraient collectés par le service propreté de la collectivité (en Régie) en régie rendue possible grâce au temps agent disponible consécutif à la mise en place de la collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles.</p> <p>Ainsi, la collectivité prévoit d'étanchéfier 1 Bennes à Ordures Ménagères. Les bacs roulants seront nettoyés régulièrement par les gardiens d'immeubles collectifs et les services techniques des communes</p> <p>Les bacs roulants seront équipés de housses biodégradables, 100% compostables. Les biodéchets seront acheminés au centre de transfert agréé au Petit-Quevilly IPODEC (19 kms/environ 25 minutes pour un PL ; frais de transfert équivalent à 250€ la rotation et traitement à assurer auprès du SMEDAR).</p> <p>Le calendrier prévisionnel est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juillet - Novembre 2024 : Une cartographie pour le déploiement des PAV Biodéchets et une approche partenariale avec les communes et les bailleurs • À la suite de l'approche terrain menée par les services de la collectivité, la carte de déploiement est en cours de finalisation avec les partenaires, communes de Barentin, Pavilly et Villers-Ecalles) ainsi que les bailleurs sociaux du territoire (Logeo, Logeal, Habitat 76) permettant de répondre aux obligations et aux usages de chacun des habitants dans leur habitude de dépôts des déchets ménagers afin de faciliter le geste de tri des biodéchets et leur collecte. • Une réunion programmée le 13 novembre 2024 avec l'ensemble des partenaires pour <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rappeler le bilan de l'expérimentation PAV Biodéchet mise en place début 2023, ✓ Présenter de la cartographie de déploiement des PAV (secteurs par secteurs, commune par commune),

	<p>✓ Echanger autour des modalités d'implantation de (communes) et privé (bailleurs),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Novembre – décembre 2024 : lancement du marché public pour la commande des PAV Biodéchets via le budget 2024 et 2025 dédié pour le projet <p>Caux-Austreberthe a dédié dans son budget 2024 une enveloppe d'environ 160 000 € pour assurer une première commande avant fin 2024. Un complément de 20 000 € sera voté au budget 2025 pour conclure la commande de l'ensemble des PAV.</p> <p>La collectivité fait le choix de poursuivre avec AXIBIO, créateur de la Gaia Box déjà déployée sur le territoire dans le cadre de l'expérimentation afin d'assurer une continuité dans l'usage des habitants. La commande est en cours de passation et la première livraison de PAV sera assurée avant le 15 décembre 2024 pour un démarrage du déploiement début février 2025. Il est intégré dans le marché la reprise des 5 abri-bacs actuellement déployés sur le territoire contenant les caisses-palettes 600 litres.</p> <p>Les PAV seront accessibles par badge RFID proposés par AXIBIO et interopérable avec les badges de la déchèterie aux 3 790 foyers des habitats collectifs, foyers en centre urbain ne pouvant accueillir un composteur individuel. Un portail internet permettra de suivre l'ensemble des apports de biodéchets présentant les apports quotidien, hebdomadaire, mensuels et annuels par points d'apport et par habitants</p>
Intervenants	SMEDAR,
Budget global	180 000 € HT
Réponse à AAP	Fonds Vert ADEME 2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kilos de biodéchets déposés par habitants • Nombre de kilos de biodéchets par PAV
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Kilos en baisse des OmR

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Plan de financement	CAUX-AUSTREBERTHE					
	Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT.	Base subventionnable	Montant sollicité
RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL	Caux-austreberthe / ADEME fond vert	36 mois	180 000 € HT	180 000 €	Fond vert ADEME 77 950 €	43%

Si chaque action d'un CRTE n'a pas pour objectif principal de concourir à la trajectoire de transition écologique du territoire, chacune a un impact qu'il convient de mesurer, et si possible d'améliorer. Cette grille, indicative, incitative et adaptable à chaque action, permet de guider la réflexion pour mieux évaluer, en phase de conception, l'impact au regard de 7 objectifs, soit 6 objectifs environnementaux inspirés de la taxonomie européenne, et un objectif de cohésion.



**ANNEXE 4****CONTRATS EN COURS AVEC L'ETAT MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE**

NATURE ET OBJET DU CONTRAT	PARTIES / PARTENAIRES	CALENDRIER
Opérations de revitalisation de Territoires (ORT) pour les communes de Barentin, Pavilly, Limesy,	Caux-Austreberthe	
« Petite Ville de Demain » (PVD) pour les communes de Barentin et de Pavilly,	Caux-Austreberthe	
Territoires d'industries (TI) pour la période 2023-2028.	Caux-Austreberthe	2023-2028
plan de requalification de la Zone Commerciale du Mesnil-Roux / La Carbonnière	Caux-Austreberthe	
Contrat d'Objetif Territorial Energie-Climat (Label Territoire Engagé Transition Energétique)	Caux-Austreberthe / ADEME	
Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	ADEME	2021-2026
PPRN - Bassin versant de l'AUSTREBERTHE et du SAFFIMBEC	SDAGE / SAGE / SBV / Caux-Austreberthe / COMMUNES/DREAL / DDTM	2022-2026
TRI / SLGRI	SDAGE / SAGE / SBV / Caux-Austreberthe / COMMUNES/DREAL / DDTM	
Contrat Territorial Eau-Climat (CTEC) du SAGE Cailly-Aubette-Robec	AESN / SAGE DES 6 Vallées / Métropole Rouen Normandie	
PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe	SAGE Cailly Aubette Robec / Métropole Rouen Normandie	
Programme Bassin Alimentation de Captage - LIMESY	AESN / Caux-Austreberthe	
Programme d'Intérêt Général	CD76 / ANAH	
France Rénov'	ANAH / ADEME / Caux-Austreberthe	en continue
Plan Alimentaire Territorial - Label Niveau 1	DRAAF Normandie / Caux-Austreberthe	2023-2027
Contrat de Ville - Barentin	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) / Barentin	2018-2022
Contrat Enfance Jeunesse	CAF / Caux-Austreberthe	

ANNEXE 5 –**LES ACTIONS DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) PRESENTES AU SEIN DU CRTE**

L'ORT permet au territoire d'accélérer sa transformation en répondant aux enjeux actuels et futurs, en proposant une offre de service sur mesure, en favorisant l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques au service des dynamiques territoriales.

Cette convention intègre 50 projets répartis sur les communes de Barentin, Pavilly, Limésy et Villers-Écalles.

Plusieurs axes d'interventions sont identifiés :

- Maintenir l'offre des commerces, de services et d'équipements de proximité,
- Lutter contre l'habitat dégradé ou indigne et la vacance,
- Valoriser le patrimoine bâti et paysager et réhabiliter les friches urbaines,
- Produire des logements adaptés, notamment aux familles et aux personnes âgées.

	Les actions de l'ORT inscrites au sein du CRTE
	Nom du projet
THEMATIQUE 1 MIEUX SE DEPLACER (Mobilités, Transport)	Nouvelle gare comme centre névralgique multimodal
	Schéma directeur des mobilités douces
	Mise en place d'une plateforme digitale de covoiturage
	Mise en place d'une ligne de covoiturage
	Etude Création d'une ligne de transport en commun
	Création d'un accès direct A150-Ccal
	Contournement du centre-ville
THEMATIQUE 2 MIEUX SE LOGER (Urbanisme, Logement, Aménagement)	Reconversion friche Badin
	Reconversion friche Badin
	Gymnase Armstrong
	Restructuration des trois crèches
	Travaux de rénovation énergétique - Salle Pierre de Coubertin
	Amélioration thermique des bâtiments municipaux
	Restauration de la chapelle Ste-Austreberthe de l'abbaye de Pavilly
	Construction du Plateau Sportif de la Viardièrre
Réhabilitation du COGETEMA en Centre médical et paramédical	
THEMATIQUE 3 MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEMES (Nature, Eau et Milieux aquatiques)	Etude de renaturation du Centre-Ville de Barentin
	Etude de potentiel de désimperméabilisation - territoire d'expérimentation
	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur renouvelable
THEMATIQUE 4 MIEUX PRODUIRE (Développement des ENR, décarbonatio de l'économie)	Conforter l'économie et le commerce des centres-villes
	Transformer le centre commercial Mesnil Roux en éco-zone
	Digitaliser le commerce de proximité
	Slow tourisme

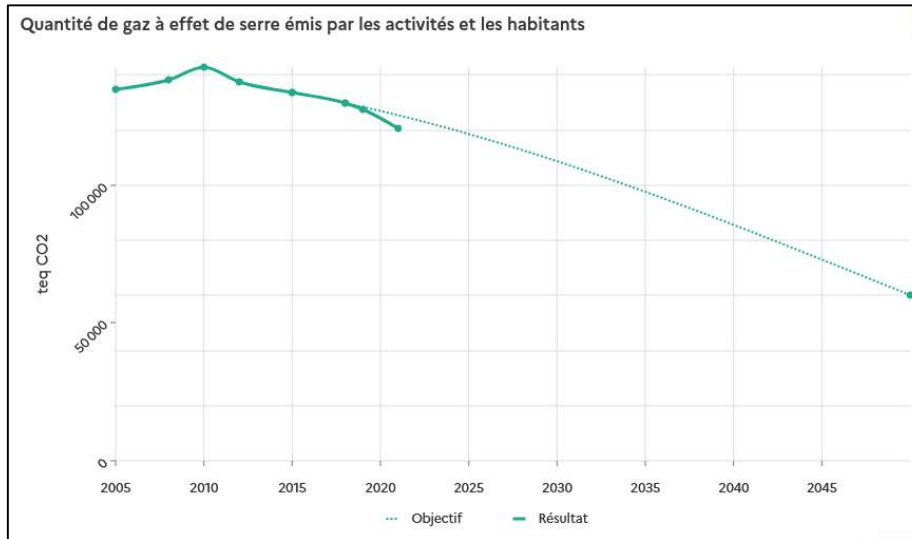
ANNEXE 6 INDICATEURS SOCLES DU TERRITOIRE

INDICATEUR 1 : ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ANNUELLES

Dans le cadre de la stratégie du PCAET de la collectivité, l'évolution des émissions de GES et des consommations d'énergie estimées à l'horizon 2050 grâce au scénario territorialisé est la suivante : Réduction globale des émissions de GES à hauteur de 57% en 2050 par rapport à l'année 2015 (année de référence de la SNBC).

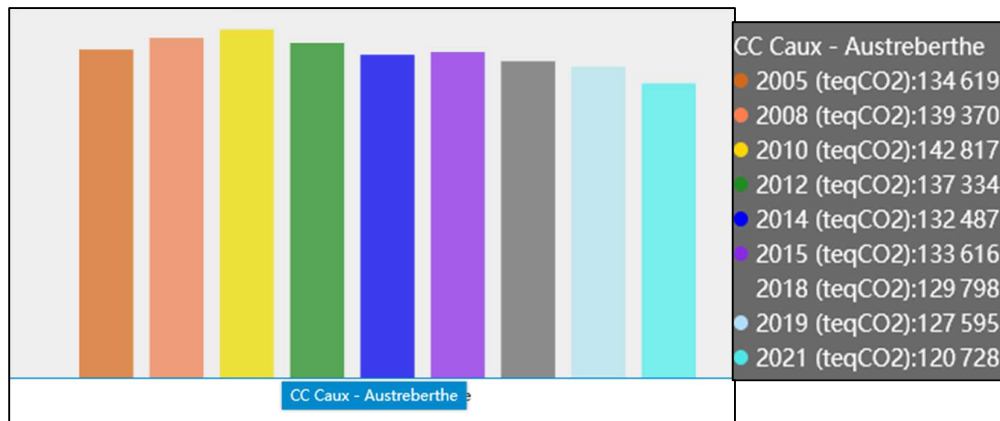
Le graphique ci-dessous extrait de la plate-forme « Territoire en Transition » de l'ADEME montre une baisse globale des GES sur le territoire qui

Quantité de GES émis par les activités et les habitants (ORECAN, 2018)



Le graphique ci-dessous est extrait de l'Observatoire ORECAN.

Émissions de GES tous secteurs confondus (en teqCO2)



INDICATEUR 2 : CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE ANNUELLE

En 2018, sur le territoire de la communauté de communes Caux-Austreberthe, la consommation d'énergie est de 618 GWh soit 25 MWh par habitant. Cette consommation est plus faible que la moyenne départementale (43 MWh par habitant) et inférieure à celle de la région Normandie (35 MWh par habitant).

Le secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire) est le 1er consommateur avec 42% de l'énergie totale consommée. Le secteur des transports est le deuxième poste de consommation, responsable de 28% des consommations. Le secteur industriel est le 3ème consommateur avec 24% de l'énergie totale consommée. Le secteur des transports non routiers est le quatrième secteur le plus émetteur avec 5% de l'énergie consommée. Le cinquième secteur le plus émetteur est le secteur de l'agriculture avec 1% de l'énergie consommée.

Le tableau ci-dessous présente les principaux facteurs de consommation et les sources d'énergie qu'ils mobilisent. Les chiffres sont exprimés en GWh. A savoir qu'1 GWh est égal à 1000 MWh.

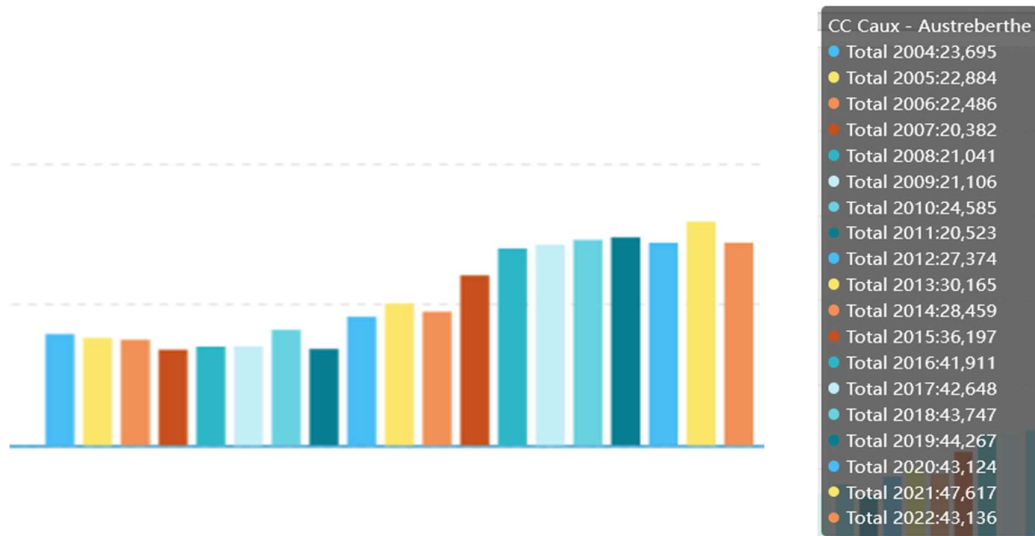
Consommation d'énergie finale par vecteur et par secteur sur le territoire de Caux-Austreberthe (ORECAN, 2018)

En GWh	Electricité	Produits pétroliers et charbon	Bois - énergie	Gaz	TOTAL	Part
Résidentiel	76	10	22	78	186	30%
Tertiaire	41	3	0	29	73	12%
Transports routiers	0	170	0	0	170	28%
Transports non routiers	2	28	0	0	30	5%
Agriculture	2	7	0	0	9	1%
Industrie	56	2	0	92	150	24%
TOTAL	177	220	22	199	618	100%

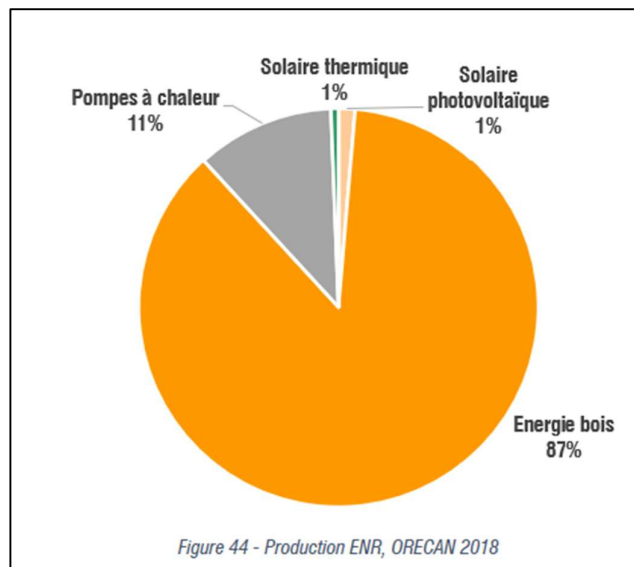
INDICATEUR 3 : PRODUCTION ANNUELLE D'ENERGIE RENOUVELABLE

La Communauté des communes Caux-Austreberthe a produit 43 136 MWh d'énergie renouvelable ou de récupération en 2018, ce qui correspond à environ 7 % de l'énergie consommée sur le territoire.
 La principale source de production d'énergie renouvelable est le bois. ORECAN recense 3 281 chauffages à bois domestiques et 2 chauffages à bois collectifs et industriel sur le territoire de l'intercommunalité qui produisent 29 658 MWh soit 87% de la production totale d'ENR du territoire.

Production annuelle totale toutes filières confondues



Production totale toutes filières confondues

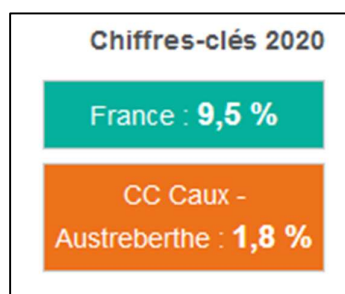


INDICATEUR 4 : PART DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le territoire de Caux-Austreberthe est occupé à 75 % par de l'activité agricole, avec environ 80 exploitations ayant leur siège sur l'une des 9 communes. Si quelques maraichers sont présents, l'essentiel des exploitations sont historiquement en polyculture-élevage. La Communauté de communes travaille de concert avec le monde agricole du territoire, que ce soit pour la protection de la ressource en eau ou le projet alimentaire territorial.

L'indicateur représente les superficies en agriculture biologique (certifiées bio et en conversion) rapportées à la superficie agricole utile (SAU - Agreste 2020).

- Les surfaces « certifiées bio » qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée et dont la production peut être commercialisée avec la mention "agriculture biologique",
- Les superficies en conversion (la durée de conversion variant de 2 ans pour les cultures annuelles à 3 ans pour les cultures pérennes).

Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile (%) 2020Exploitations et productions en agriculture biologique

	2020	CC Caux - Austreberthe			Seine-Maritime	
		2017	2015	2010	2017	2015
Nombre d'exploitations certifiées ou en conversion	3	3	s	s	177	126
Surface totale en agriculture biologique (ha)		96	22		6 465	3 684
dont surface engagée		22	22		3 948	3 311
dont surface en conversion		74	s		2 516	373

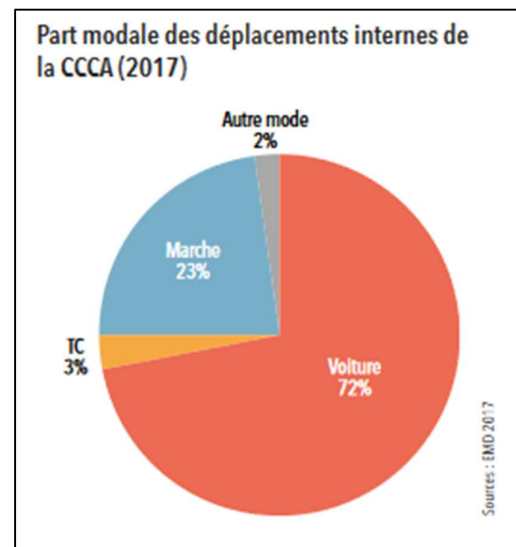
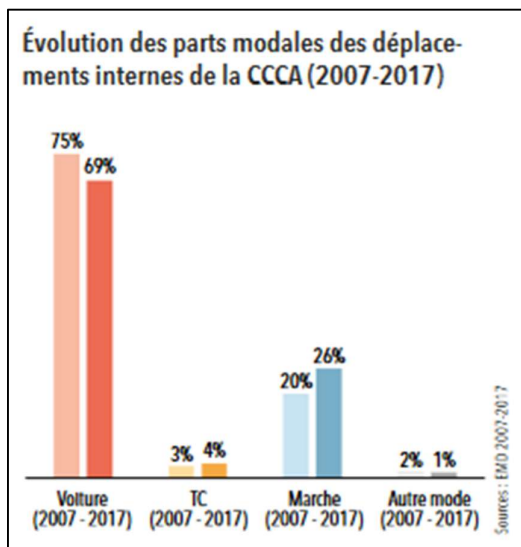
INDICATEUR 5 : PART MODALE DES MODES ACTIFS ET TRANSPORTS

DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

En 2017, 72 % des déplacements internes de la CCCA sont réalisés en voiture (environ 40 000), 23 % par la marche à pied (12 900), 3 % en transports collectifs (1 750) et 2 % via d'autres modes de transports (vélo, deux-roues motorisés, soit 900 déplacements).

Néanmoins, entre 2007 et 2017, la part modale de la voiture a diminué de 6 points alors que celle de la marche (+6 points) et, dans une moindre mesure, celle des transports collectifs (+ 1 point) ont augmenté. Cette part modale de la voiture est légèrement moindre (69 %) concernant les déplacements internes à l'unité urbaine (composée des communes de Barentin, Pavilly et Villers-Ecalles) au profit de la marche (26 %).

En effet, les urbains ont tendance à se déplacer moins souvent en voiture que les périurbains (densité et mixité fonctionnelles qui favorisent les déplacements à pied) et cela s'observe notamment à travers l'équipement automobile des ménages (par exemple 85 % des Barentinois possèdent une voiture contre 94 % des émanvillais).



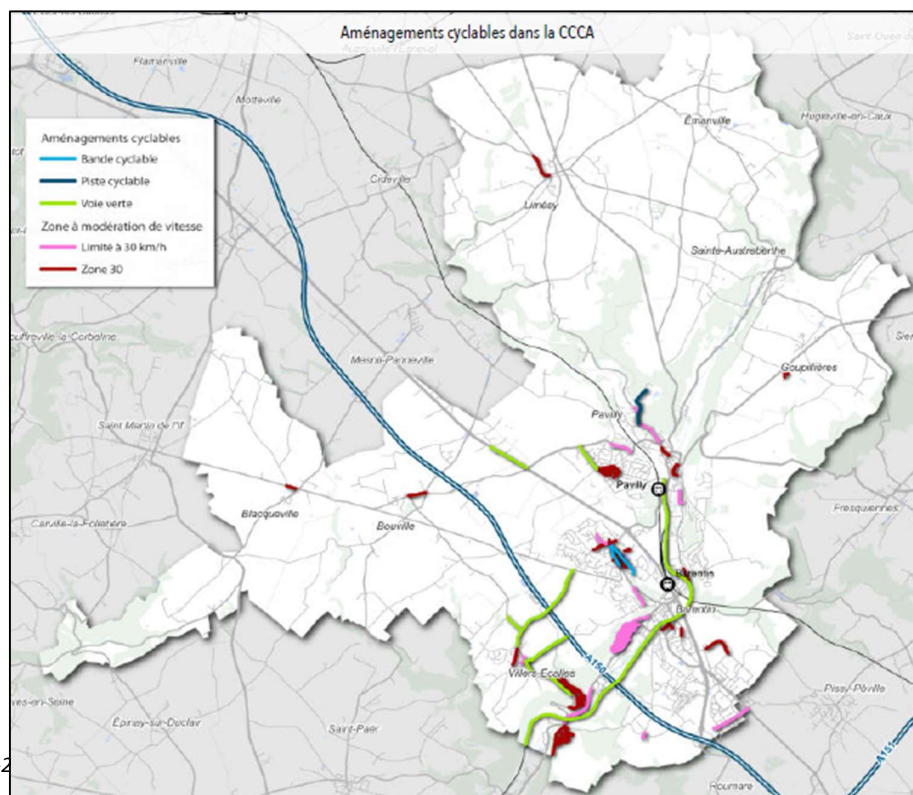
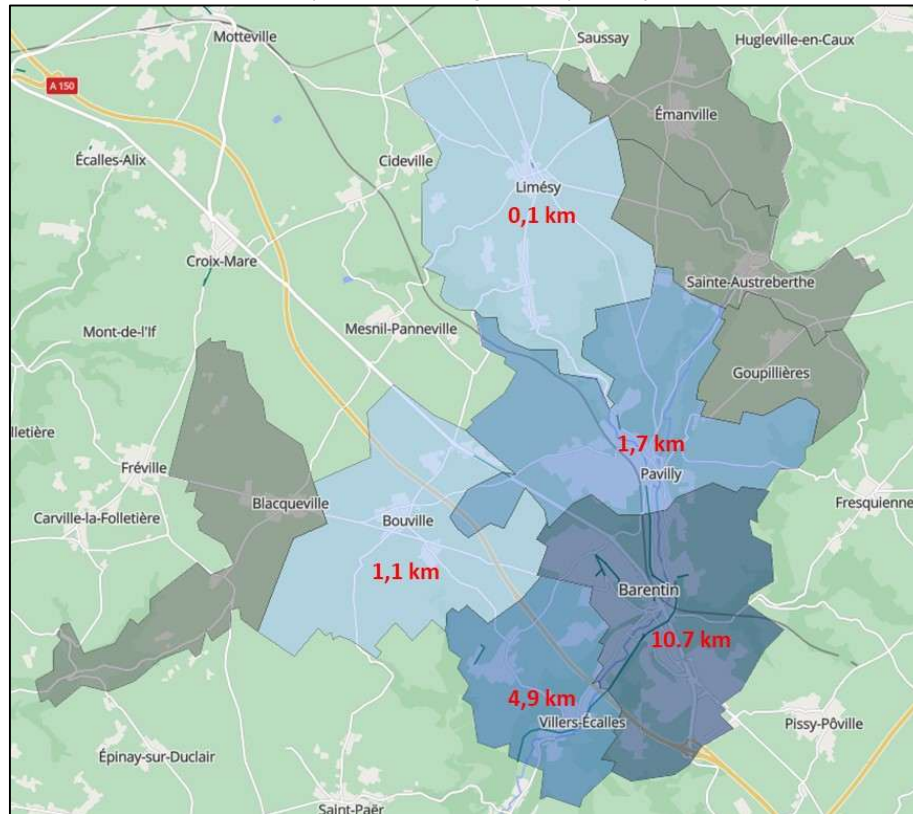
INDICATEUR 6 : LINEAIRE D'AMENAGEMENTS CYCLABLES SECURISES

En moyenne à l'échelle de la région, le vélo est le mode de transport principal pour 1,9% des déplacements domicile-travail. Il varie de 1,1% pour le département de Eure à 2,4% pour le département de Calvados. Cet indicateur est de 0.7 % pour Caux-Austreberthe.

Linéaires tous confondus par commune

(Pistes Cyclables, Voies Vertes, Bandes Cyclables, Double-sens Cyclables, Voies de bus partagées, Aménagements mixtes)

Source : <https://www.amenagements-cyclables.fr>



INDICATEUR 7 : POPULATION SITUEE DANS UNE ZONE A RISQUE NATUREL ELEVE ID : 076-247600646-20250319-DELB20250029-DE

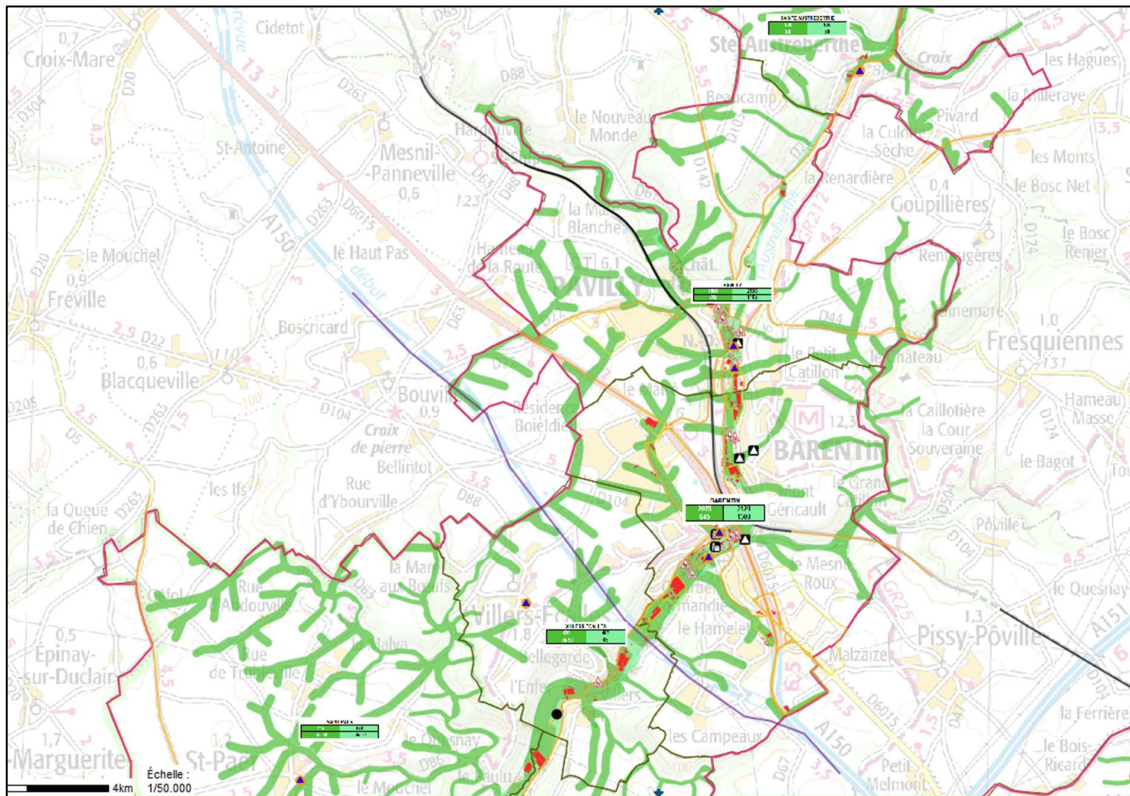
64 % des Français de métropole résidant dans des communes exposées aux risques d'inondation n'ont pas conscience d'être exposés à un risque. Pour le TRI Rouen-Louviers-Austreberthe, les cartes des surfaces inondables ont été réalisées pour les trois scénarios d'événements : fréquent (période de retour entre 10 et 30 ans), moyen (période de retour d'au moins 100 ans) et extrême (période de retour d'au moins 1 000 ans).

Sur Caux-Austreberthe, il est compté 53 arrêtés de catastrophes naturelles pour inondations ou coulées de boues depuis 1985.

Extrait Territoire risques inondation Rouen Louviers Austreberthe – SLGRI – Directive inondations - bassin sein en Normandie

Austreberthe		
	Crue de probabilité moyenne ou scénario moyen	Crue de faible probabilité ou scénario extrême
Population permanente exposée	5 615	8 100
Emplois en zone inondable	2 070	3 590

Extrait de la cartographie CARMEN - Directive Inondation - TRI de Rouen - Louviers – Austreberthe – Exposition des enjeux



INDICATEUR 8 : TAUX DE FUITE DES RESEAUX D'EAU DU TERRITOIRE

L'indice linéaire de perte (ILP) permet de mesurer le volume des fuites d'eau par km de canalisation, l'indice moyen au 1er janvier 2020 est de 2,7m³/km/j (source : eau france indicateur P. 106.3). Ces fuites sont notamment dues à la vétusté des réseaux d'eau et menacent l'approvisionnement en eau potable des usagers

Sur Caux-Austreberthe, l'indice linéaire de perte était de 3.98 m³/km/jour en 2021 et il est passé à 3.56 m³/km/jour en 2022

Le taux de fuite des réseaux du territoire est de 76, 9% en 2021 et 79.4 % en 2022.

INDICATEUR 9 : PART DES COURS D'EAU EN BON ETAT ECOLOGIQUE

Une masse d'eau de surface est qualifiée en bon état lorsque son état écologique et son état chimique sont au minimum "bons". Dans ce cas, la masse d'eau devra être maintenue en bon état ; dans le cas contraire, une masse d'eau superficielle déclassée sera « remise en état » au regard des objectifs définis par la Directive Cadre sur l'eau.

Ce bassin versant, occupé à 83 % par l'agriculture (polyculture élevage), présente un aléa érosion fort à très fort sur près de la moitié du territoire. L'Austreberthe est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

L'atteinte du bon état écologique¹ sur l'Austreberthe (R264) dépend des enjeux suivants : morphologie (ouvrages transverses et embouchure busée, recalibrage), érosion - ruissellements et pollutions diffuses, pollutions ponctuelles et eaux pluviales. Le développement de l'activité canoë-kayak présente sur l'Austreberthe est possible, sous réserve du respect du fonctionnement écologique de la rivière. L'état chimique de l'Austreberthe est déclassé par les HAP.

La masse d'eau souterraine 3202 est contaminée par les pesticides et par les nitrates. Elle est en déséquilibre quantitatif et doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource

État de la masse d'eau de l'Austreberthe

Bassin Seine Normandie		Fiche masse d'eau			
FRHR264		L'Austreberthe de sa source au confluent de la Seine (exclu)			
UH	AUSTREBERTHE	Catégorie ME	Masse d'eau cours d'eau	Nature ME	Masse d'eau naturelle
ETAT DE LA MASSE D'EAU - EVALUATION 2022					
Etat écologique 2022					
Etat écologique		bon			
Niveau de confiance associé (de 1-faible à 3-fort)		non évalué			
Mode d'évaluation de l'état écologique		état mesuré			
Etat physico-chimique		bon			
Paramètres déclassants de l'état physico-chimique					
Etat biologique		indéterminé			
Paramètres déclassants de l'état biologique					
Etat hydromorphologique		inconnu			
Etat polluants spécifiques		bon			
Paramètres déclassants de l'état polluants spécifiques					
Etat chimique 2022					
Etat chimique avec ubiquistes		mauvais			
Etat chimique sans ubiquistes		mauvais			
Matrices		analyses effectuées sur l'eau			
Niveau de confiance associé (de 1-faible à 3-fort)		non évalué			
Paramètres déclassants de l'état chimique		Fluoranthène; Benzo(a)pyrène; Benzo(b)fluoranthène; Benzo(g,h,i)pérylène			
Mode d'évaluation de l'état chimique		état mesuré			

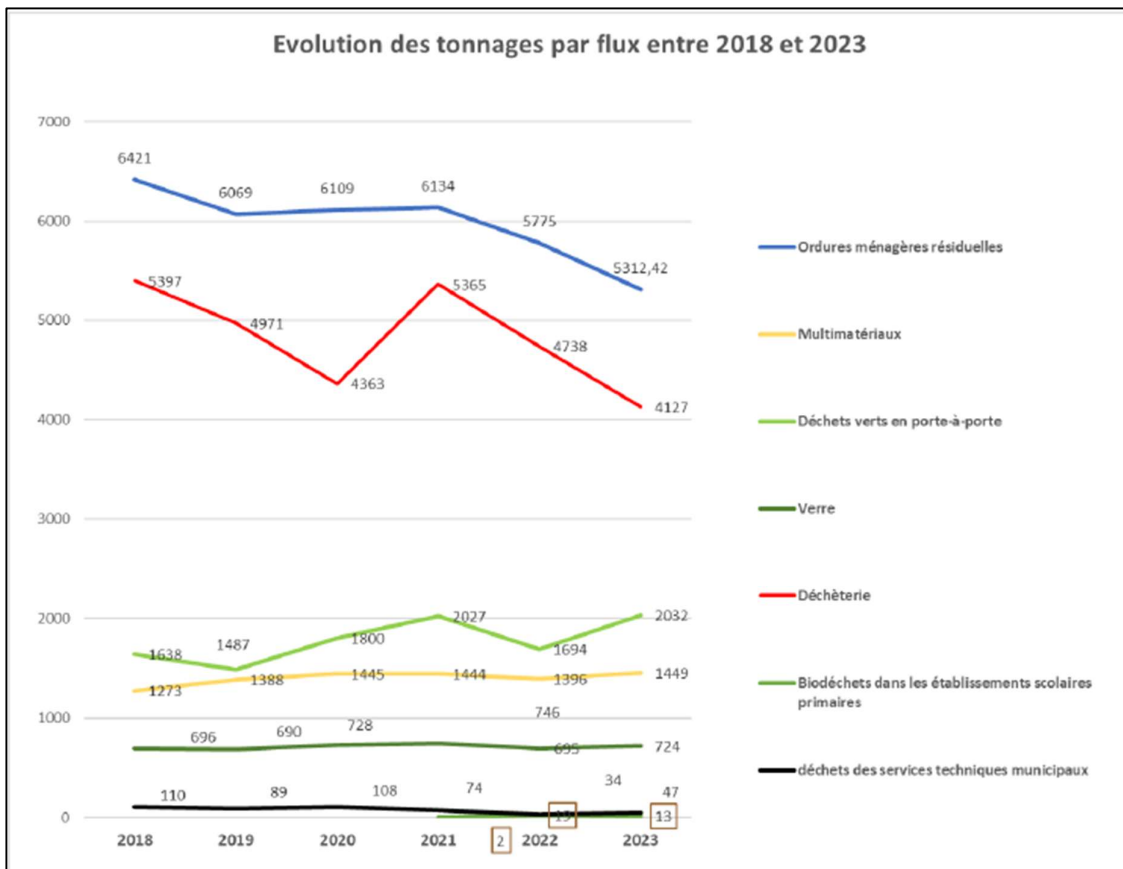


INDICATEUR 10 : COLLECTE ANNUELLE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Entre 2022 et 2023, une baisse de l'ordre de 638 tonnes pour l'ensemble des déchets tous flux confondus, soit - 4,45%. Plus globalement, une diminution de l'ordre de 11,73% est constaté entre 2018 et 2023.

Évolution des tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2018 et 2023

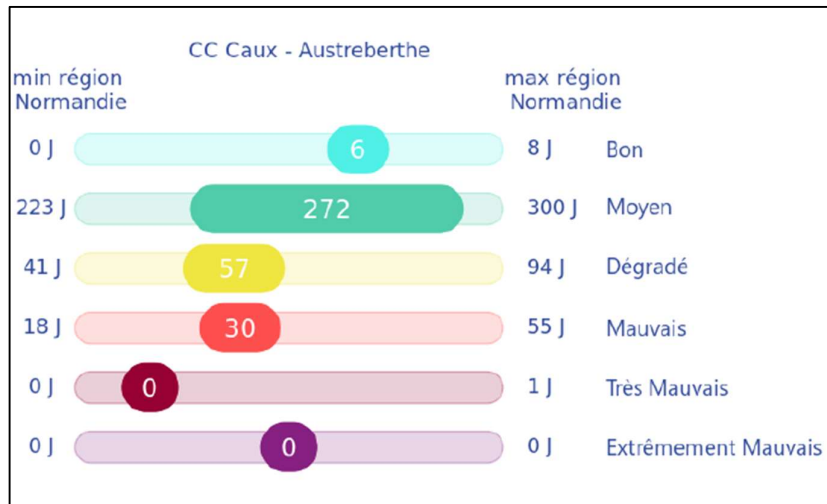
Flux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution en % des années 2018 et 2023
Ordures ménagères résiduelles	6421	6069	6109	6134	5775	5312	-17,26
Multimatériaux	1273	1388	1445	1444	1396	1449	13,85
Déchets verts en porte-à-porte	1638	1487	1800	2027	1694	2032	24,04
Verre	696	690	728	746	695	724	3,97
Déchèterie	5397	4971	4363	5365	4738	4127	-23,53
Biodéchets dans les établissements scolaires primaires				2	19	13	
Biodéchets en points d'apports volontaire						9	
déchets des services techniques municipaux	110	89	108	74	34	47	-57,50
TOTAL GLOBAL DES DECHETS CAUX-AUSTREBERTHE	15535	14694	14553	15792	14351	13713	-11,73



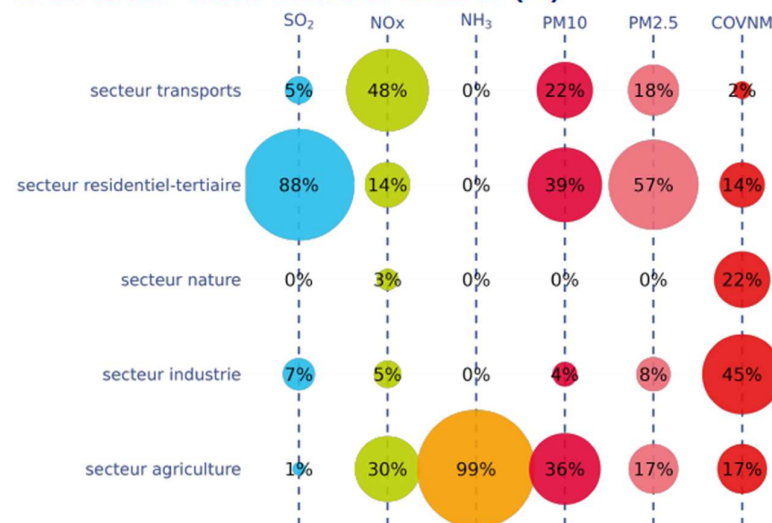


INDICATEUR 11 : INVENTAIRE TERRITORIAL D'ÉMISSIONS DE POLLUANTS

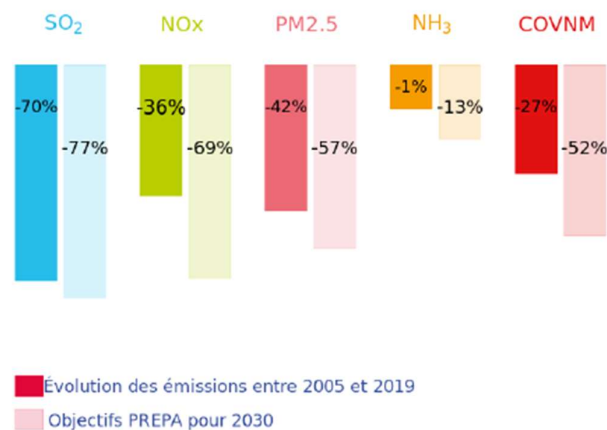
Extrait de la fiche synthétique réalisée par ATMO Normandie

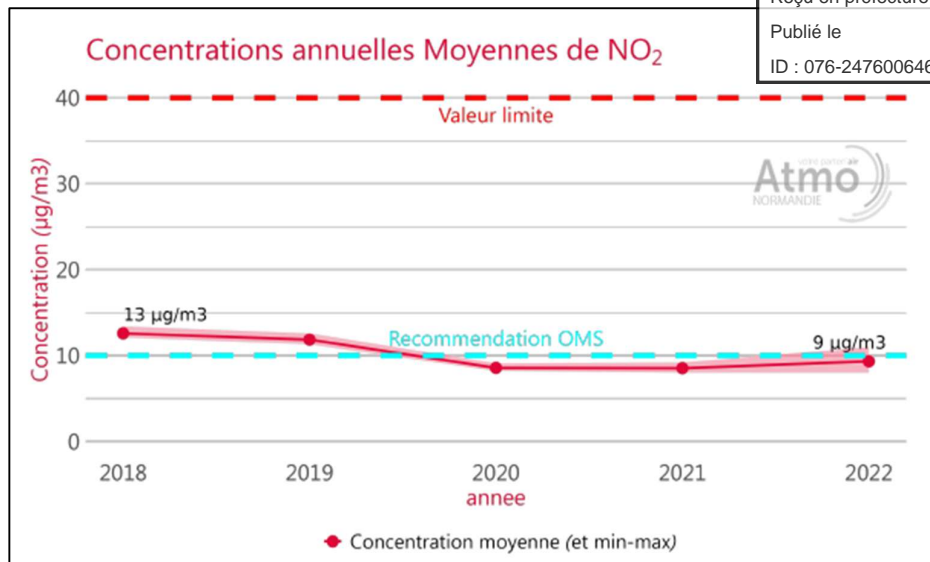


Répartition sectorielle des émissions de polluants de la CC Caux - Austreberthe en 2019 (%)

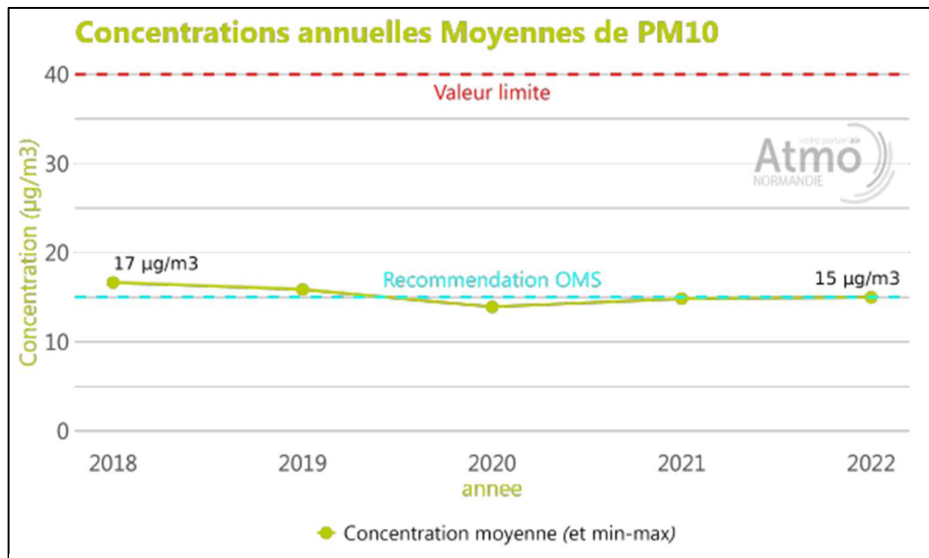


Evolution des émissions en CC Caux - Austreberthe depuis 2005

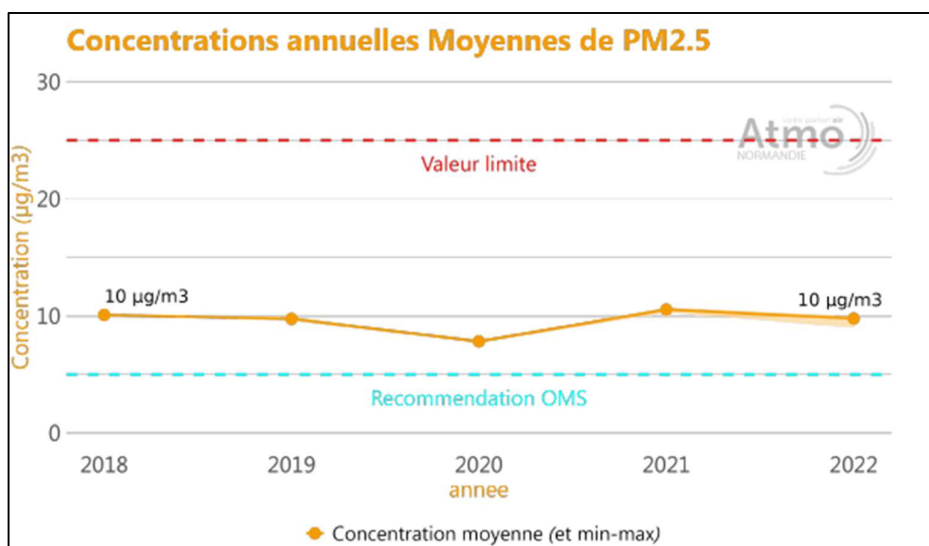




9 µg/m³ en moyenne sur la CC Caux – Austreberthe. Aucun dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle sur ces 5 dernières années



15 µg/m³ en moyenne sur la CC Caux – Austreberthe. Aucun dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle sur ces 5 dernières années. Selon les seuils de recommandations OMS, 0 habitants sont exposés, soit 0% 0 Km² sur le territoire sont exposés, soit 0%



10 µg/m³ en moyenne sur la CC Caux – Austreberthe avec un dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle sur ces 5 dernières années. Selon les seuils de recommandations OMS, 25344 habitants sont exposés, soit 100%, 89 Km² sur le territoire sont exposés, soit 100%

INDICATEUR 12 : ARTIFICIALISATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS ID : 076-247600646-20250319-DELB20250029-DE

L'article 192 de la loi Climat et Résilience fixe une trajectoire nationale de sobriété foncière en 2 étapes :

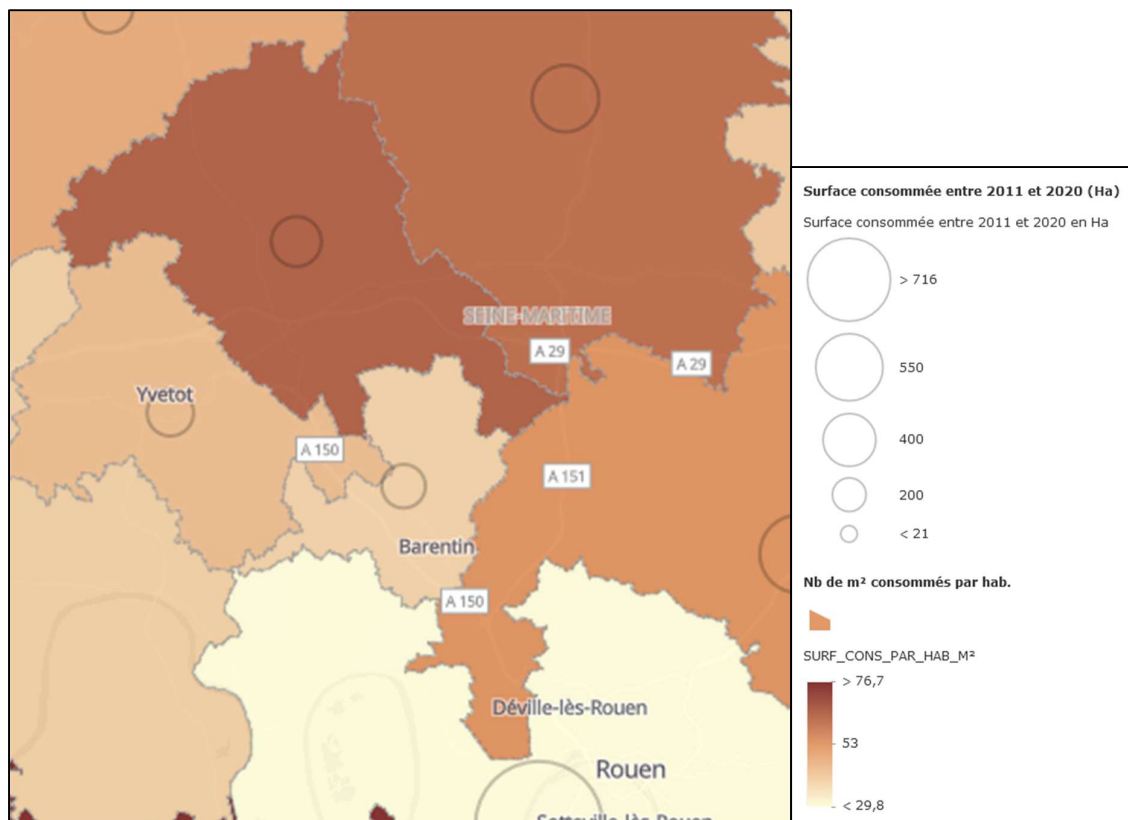
- D'ici 2031 : diminution d'environ 50% du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers par rapport au bilan des 10 dernières années (2011-2021).
- D'ici 2050 : Zéro Artificialisation Nette (ZAN) grâce à l'équilibre entre le total des surfaces artificialisées et renaturées.

Pour les collectivités, cette loi, complétée par la loi du 20 juillet 2023 se traduit notamment par :

- Un diagnostic de consommation d'espaces NAF sur la période 2011-2021, recommandé pour estimer l'objectif d'ici 2031.
- Un rapport triennal de l'artificialisation des sols, obligatoire pour suivre la réduction progressive des surfaces artificialisées.
- Un pilotage régulier, recommandé pour s'inscrire dans la trajectoire de la loi Climat et Résilience.

Les données sur Caux-Austreberthe

- Surface consommée entre 2011 et 2020 en Ha : 100,08
- Surface consommée entre 2001 et 2010 en Ha : 134,10
- Taux d'évolution entre les deux décennies (%) : -25,37
- Consommation 2011-2020 motif « habitat » : 59,16
- Consommation 2011-2020 motif « économie » : 11,22
- Nb de m² consommés par hab. : 39,49
- Évolution de la population entre 2008 et 2018 (%) : 1,97



Caux-Austreberthe s'est fixé un objectif de consommation foncière 2021-2030 de -53,7 %